

CS COMMUNICATION & SYSTÈMES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE € 21 526 778
SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche – 75008 PARIS
692 000 946 R.C.S. PARIS

**ACTUALISATION DU
DOCUMENT DE REFERENCE 2017**



La présente actualisation du document a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 29 juin 2018 sous le numéro D.18-0435-A01 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général (l'« **Actualisation** »). Elle actualise le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2018 sous le numéro D. 18-0435 (le « **Document de référence** »).

Le Document de référence et la présente Actualisation ne peuvent être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de CS COMMUNICATION & SYSTEMES, 22, avenue Galilée – 92350 Le Plessis Robinson, www.c-s.fr et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

SOMMAIRE DES CHAPITRES ACTUALISES

CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	5
CHAPITRE 2 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
CHAPITRE 4 - FACTEURS DE RISQUE	7
CHAPITRE 5 - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	14
CHAPITRE 6 - APERCU DES ACTIVITES	16
CHAPITRE 7 - ORGANIGRAMME.....	21
CHAPITRE 9 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	23
CHAPITRE 10 – TRESORERIE ET CAPITAUX.....	25
CHAPITRE 11 – RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	27
CHAPITRE 12 - INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	28
CHAPITRE 14 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE.....	29
CHAPITRE 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	30
CHAPITRE 17 - SALARIES.....	31
CHAPITRE 18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	32
CHAPITRE 19 - OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	37
CHAPITRE 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	38
CHAPITRE 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	54

Remarques générales

Dans l'Actualisation, l'expression la « **Société** » désigne la société CS Communication & Systèmes, société anonyme au capital de 21.526.778 euros, dont le siège social est situé 54-56, avenue Hoche, 75008 Paris, France, identifiée sous le numéro 692 000 946 RCS Paris. L'expression le « **Groupe CS** » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.

Par ailleurs, l'expression le « **Groupe Novidy's** » désigne la société Novidy's, société par actions simplifiée au capital de 386.300 euros, dont le siège social est sis 4, Rue Paul Dautier – Immeuble Energy 2 – 78140 Vélizy-Villacoublay, France, identifiée sous le n°511 055 006 RCS Versailles, et l'ensemble de ses filiales.

Déclarations prospectives

L'Actualisation contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement du Groupe CS, prenant notamment en compte la réalisation de l'acquisition du Groupe Novidy's. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif, tels que « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », etc. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux aléas de toute activité et à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. La Société ne prend pas l'engagement de mettre à jour ou réviser les objectifs, perspectives et informations à caractère prospectif contenus dans l'Actualisation, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

En outre, la concrétisation de certains risques décrits au chapitre 4 – « Facteurs de risques » du Document de Référence, tel que complété et modifié par l'Actualisation, est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose, entre autres, le succès de la stratégie présentée à la section 5.1.6 « Evènements importants dans le développement des activités de la Société » de l'Actualisation et la réussite de l'intégration du Groupe Novidy's. La Société ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant dans l'Actualisation.

Informations sur le marché et la concurrence

L'Actualisation contient, notamment au chapitre 6 « Aperçu des activités », des informations relatives aux marchés du Groupe CS et à sa position concurrentielle. Certaines de ces informations proviennent d'études réalisées par des sources externes. Ces informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés aboutirait aux mêmes résultats. Sauf indication contraire, les informations figurant dans l'Actualisation relatives aux parts de marché et à la taille des marchés pertinents du Groupe CS sont des estimations du Groupe CS et ne sont fournies qu'à titre indicatif.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de référence. La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou sur ses objectifs. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date de l'Actualisation, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Informations financières pro forma

L'Actualisation présente notamment certaines informations financières consolidées pro forma du Groupe CS pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces informations sont destinées à présenter l'impact que l'acquisition du Groupe Novidy's et des opérations de financement y afférentes auraient eu

sur les résultats de la Société si l'acquisition du Groupe Novidy's était intervenue le 1^{er} janvier 2017, et sur le bilan de la Société si l'acquisition du Groupe Novidy's était intervenue le 31 décembre 2017.

L'information financière pro forma (non auditée) est présentée uniquement à titre d'illustration, et en raison de sa nature, traite d'une situation hypothétique. Elle repose en particulier sur certaines hypothèses et estimations présentées à la Section 20. 7 « Informations financières pro forma (non auditées) » de l'Actualisation qui pourraient s'avérer inexactes. L'information financière pro forma (non auditée) ne constitue pas une indication du résultat que le Groupe consolidé aurait réalisé si l'Acquisition du Groupe Novidy's avait été réalisée le 1^{er} janvier 2017.

L'information financière pro forma (non auditée) ne constitue pas non plus une indication des résultats futurs du Groupe consolidé.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans l'Actualisation ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans l'Actualisation du Document de Référence peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Responsable de l'actualisation du Document de Référence

Eric BLANC-GARIN, Directeur Général.

Déclaration de la personne responsable de l'actualisation du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de Référence 2017 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation ».

Paris, le 29 juin 2018

Eric BLANC-GARIN
Directeur général de la société

CHAPITRE 2 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Lors de l'Assemblée générale mixte de la Société en date du 26 juin 2018, le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars a été renouvelé tandis que le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Simon Beillevaire n'a pas été renouvelé.

Le Chapitre 2 « Contrôleurs légaux des comptes » est donc modifié comme ci-après.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

DELOITTE & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris – La Défense Cedex

représenté par M. Thierry QUERON

Date du premier mandat : 28 mai 2004.

Durée d'exercice : mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

MAZARS

61, rue Henri Régnault

92075 Paris-La-Défense

représenté par Mme Anne-Laure ROUSSELOU

Date du premier mandat : 27 juin 2008,

Durée d'exercice : mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet B.E.A.S.

6, place de la Pyramide

92908 Paris – La Défense Cedex

Date du premier mandat : 29 décembre 2000,

Durée d'exercice : mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2021.

Modifications intervenues dans le contrôle légal durant la période couverte par les informations financières historiques

Aucun changement de contrôleur légal n'est intervenu durant la période couverte par les informations financières historiques.

CHAPITRE 4 - FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques sont décrits au chapitre 4 du Document de référence et restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exacts.

Les Sections 4.2.3 « Risque de prix » et 4.2.5 « Risque de crédit », sont intégralement modifiées comme ci-après.

Les Sections 4.3 « Risque de liquidité » et 4.4.1 « Non-respect d'une obligation de résultat et risque de résiliation/résolution » et 4.4.3 « Litiges et faits exceptionnels » sont complétées comme suit.

A la suite de l'acquisition de la société Novidy's par le Groupe CS, le chapitre 4 du Document de référence est désormais complété par une nouvelle Section 4.8 « Risques propres à la société Novidy's, contrôlée par CS », rédigée comme ci-après.

4.2.3 Risque de prix

Deux grands contrats commerciaux ont été conclus avec des clauses d'indexation de prix basées sur certaines matières premières. L'impact de ces indexations sur la reconnaissance du revenu de ces contrats est aujourd'hui résiduel et peu élevé et la sensibilité au risque de prix n'est pas significative. Le Groupe n'a pas souscrit de couvertures matières au titre de ces deux contrats.

4.2.5 Risque de crédit

Voir note 24 G de l'annexe aux comptes consolidés 2017 figurant au chapitre 20.2.2 du Document de référence.

Les risques de défaillance et d'insolvabilité des clients auxquels le groupe est exposé sont peu élevés, en raison de la nature même de ses partenaires commerciaux, notamment des administrations et entités gouvernementales européennes, qui disposent d'une qualité de crédit de premier rang. Près de la moitié du chiffre d'affaires 2017 est réalisé avec des administrations et des établissements publics, principalement en France. Une autre part prépondérante du chiffre d'affaires est réalisée avec des grands comptes. Ces différents facteurs contribuent à réduire le profil de risque crédit.

Toutefois, le risque de crédit est inhérent à toute activité commerciale, ce qui conduit le Groupe CS à mettre en place un suivi rigoureux des encours clients et une procédure d'approbation des clients et du risque de crédit lors de toute nouvelle ouverture de compte et/ou tout au long du cycle de vie d'un contrat.

Le groupe CS n'a pas constaté de perte dans ses comptes liée à la défaillance de l'un d'eux depuis les trois dernières années. Si les risques de défaillance sont très réduits, les équipes financières sont très vigilantes sur les actions de recouvrement afin de limiter les retards ou les dépassements de dates d'échéances contractuelles qui peuvent parfois être constatés en fin d'année du fait de ruptures budgétaires ponctuelles appliquées par certains clients institutionnels.

2017 (en milliers d'euros)	Valeur comptable ⁽¹⁾	Dont		
		Dépréciées	Ni dépréciées ni échues	Non dépréciées mais échues
Créances clients (factures émises après retraitements factors et éliminations intragroupes)	33 265	1 438	26 227	5 600

⁽¹⁾ Ce montant intègre 17,0 M€ de créances (clients publics et parapublics français) cédées à BPI (factor non déconsolidant). Ce montant n'intègre pas les 10,6 M€ créances cédées à Crédit Agricole Leasing & Factoring (voir note 16.3 aux comptes consolidés 2017 : factor déconsolidant qui transfère le risque d'insolvabilité ou de défaillance des clients)

Ventilation des créances échues et non dépréciées :

Moins de 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Plus de 61 jours
4 152	972	476

2016 (en milliers d'euros)	Valeur comptable ⁽¹⁾	Dont		
		Dépréciées	Ni dépréciées ni échues	Non dépréciées mais échues
Créances clients (factures émises après retraitements factors et éliminations intragroupes)	27 752	1 455	22 691	3 606

⁽¹⁾ Ce montant intègre 15,3 M€ de créances (clients publics et parapublics français) cédées à BPI (factor non déconsolidant). Ce montant n'intègre pas les 9,9 M€ créances cédées à Crédit Agricole Leasing & Factoring (voir note 16.3 aux comptes consolidés 2017 : factor déconsolidant)

Ventilation des créances échues et non dépréciées :

Moins de 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Plus de 61 jours
3 634	119	(147)

4.3 Risque de liquidité et risque lié à la situation financière du Groupe

La Société CS a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité - notamment suite à l'acquisition du Groupe Novidy's réalisée le 26 juin 2018 - et considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les douze prochains mois

Le risque de liquidité propre au Groupe Novidy's est précisé à la Section 4.8.11 de la présente Actualisation.

4.4 Risques juridiques

4.4.1 *Non-respect d'une obligation de résultat et risque de résiliation/résolution*

La complexité de certains projets peut comporter des difficultés d'exécution telles qu'elles peuvent parfois conduire à une résiliation du contrat en cas de désaccord entre les parties sur son exécution. Ces incidents, bien que rares, peuvent se concrétiser. Au cours des quinze dernières années, deux incidents sont survenus et ont fait l'objet de mentions spécifiques dans les documents de référence sur les périodes concernées (litige DHMI en 2005, et Airbus sur le projet Rifan 2 en 2011).

Des provisions pour litiges sont comptabilisées lorsque le risque est avéré.

Enfin, les contrats au forfait comportent généralement des engagements de tenue de spécification ou de bonne exécution qui font l'objet de garantie donnée au bénéfice du client. Dans certains cas, des garanties bancaires sont établies au profit des clients qui figurent en engagements hors Bilan (voir note 24 de l'annexe aux comptes consolidés 2017), rubrique « Avals et cautions hors Groupe et engagements liés à l'exécution des marchés (hors avances reçues déjà comptabilisées) ».

4.4.3 *Litiges et faits exceptionnels*

Il n'existe, à la date de la présente Actualisation, pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont CS a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe) que celles décrites à la Section 4.4.3 du Document de référence.

Par ailleurs, il est précisé que le litige « Anciens salariés de l'usine de Riom (ex-CSEE) est définitivement clos.

4.8 Risques propres à la société Novidy's contrôlée par CS

4.8.1 Risques liés à la durée des projets clients

L'essentiel du chiffre d'affaires du groupe Novidy's est non récurrent. Les prestations de service en conseil et intégration de systèmes ont une durée relativement courte (de quelques jours à 6 mois en moyenne) et peuvent donc être résiliées sans préavis significatif par les clients. Ainsi, l'activité et la valorisation de Novidy's sont plus sensibles à une dégradation de la conjoncture économique que des concurrents dont la surface de revenus récurrents et garantis serait plus importante.

La proportion de chiffre d'affaires récurrent de Novidy's est évaluée à 40% environ, dont la moitié au titre d'engagements contractuels, et la moitié au titre de récurrence commerciale d'usage sans réelle obligation. L'objectif du groupe Novidy's est de porter la récurrence contractuelle à 30%, tout en maintenant la proportion de récurrence commerciale d'usage, afin de porter le taux global de 40% à 50% au cours des trois prochaines années.

4.8.2 Risques liés à l'attrition des consultants

La capacité de production de Novidy's repose essentiellement sur les collaborateurs du groupe. Or, Novidy's fait face à une tension à l'embauche dans un marché où la demande d'experts en sécurité informatique excède l'offre. Dans ce contexte de tension sur le marché, le groupe est exposé au risque de perdre une partie de sa capacité de production et de son savoir-faire.

Le taux de rotation moyen des effectifs ressort à 20% en 2017 contre 33% en 2016, année assez exceptionnelle, et 15% en 2015. Cet indicateur fait l'objet d'une attention constante de manière à le maintenir dans les normes du secteur. Il est cependant fortement lié à la conjoncture économique ; ainsi une reprise de l'activité économique entraîne une reprise de la mobilité professionnelle et par conséquent une augmentation du taux de rotation.

4.8.3 Risques liés à l'occupation des consultants

L'optimisation du taux d'utilisation des ressources est fortement dépendante du niveau et de la performance de l'activité commerciale. Ce taux dépend de la capacité de Novidy's à ajuster la taille et le profil de ses équipes à la demande du marché. Il n'est pas certain que le groupe arrive à maintenir ce taux à l'avenir.

Depuis sa création en 2009, Novidy's n'a pas connu de baisse de son taux d'occupation des consultants de nature à peser significativement sur la rentabilité. Compte tenu de la dynamique de marché, c'est plutôt l'inverse qui se produit et c'est le manque de ressources qui freine l'activité. Toutefois, en cas de retournement brutal de conjoncture, le risque est d'avoir un certain nombre de consultants sans projets et donc d'avoir des dépenses sans revenus. La base de coûts restant inchangée, le manque à gagner de chiffre d'affaires se retrouve pleinement sur le résultat opérationnel.

4.8.4 Risques liés à l'inflation salariale

Dans un marché de l'emploi des ingénieurs informaticiens où l'offre est supérieure à la demande, les salaires des consultants ont naturellement tendance à augmenter plus vite que l'inflation des prix. Or, les charges liées aux salaires et traitements, y compris charges sociales, ont représenté 29,7% du chiffre d'affaires combiné du groupe en 2017.

4.8.5 Risques fournisseurs

Novidy's exerce une activité de vente et intégration de produits et de licences éditeurs, principalement dans le cadre de vente de projets d'intégration. L'activité liée aux produits et logiciels tiers représente environ 46% du chiffre d'affaires en 2017 (stable par rapport à 2016).

La qualité des produits et logiciels tiers, la capacité des éditeurs et constructeurs à les maintenir dans le temps et à innover pour conserver leur avance technologique ont une incidence sur l'activité du groupe.

Novidy's est vigilant quant au choix de ses partenaires et quant à l'absence de dépendance de l'un ou plusieurs de ces partenaires.

4.8.6 Risques liés à la conjoncture économique

Le marché informatique est cyclique et dépend fortement du niveau d'investissements et de dépenses informatiques des grands acteurs économiques. Lorsque la conjoncture se dégrade, le budget des investissements informatiques des clients diminue. L'activité de Novidy's est donc fortement liée à l'état de la conjoncture économique.

4.8.7 Risques liés à la concurrence

Le marché du conseil et des services informatiques est relativement fragmenté et nécessite peu d'investissements capitalistiques, source d'une concurrence élevée et source d'apparition de nouveaux concurrents. Certains concurrents de Novidy's disposent d'une assise financière, technique et commerciale plus solide, d'une base clientèle plus large et d'un historique plus important.

4.8.8 Risques liés au départ de personnes clefs

Compte tenu de la nature de l'activité de Novidy's, son succès dépend de sa capacité à retenir ses personnes clefs et principaux managers. Leur départ éventuel du groupe pourrait avoir un impact négatif sur l'activité de Novidy's, notamment s'ils rejoignent un concurrent ou créent une entreprise concurrente. De plus, si des personnes clefs quittent Novidy's, celle-ci ne peut garantir qu'elle parviendra à les empêcher de révéler des informations, d'utiliser les technologies ou méthodes du groupe.

Les engagements de conservation des actions ordinaires, tels que décrits à la Section 5.1.6 de la présente Actualisation, ont pour objectif principal de fidéliser et motiver les personnes clefs.

4.8.9 Risques informatiques (concernant l'informatique interne de Novidy's)

Par la nature même de son métier, Novidy's est faiblement exposée aux risques liés à son propre système d'information, sauf en ce qui concerne les liens permettant à son Security Operation Center de fonctionner. Le groupe est attentif à la sécurité de ses réseaux de communication internes, protégés par des règles de sécurité et des « firewalls » de dernière génération et régulièrement testés. Une politique de sécurité a été définie, ainsi qu'un Plan de Rétablissement d'Activité et un Plan de Continuité d'Activité. Les systèmes et réseaux dédiés à certains projets ou à certains clients peuvent faire l'objet de mesures de protection renforcées, contractuellement définies.

4.8.10 Risques juridiques

Risques liés aux actions en responsabilité

Novidy's intervient sur des projets informatiques qui peuvent présenter un caractère essentiel pour les activités de ses clients. Toute exécution de prestations par Novidy's non conforme aux attentes de ses clients (intégrité des données, confidentialité des données, malfaçon des prestations...) est susceptible d'affecter de manière significative l'activité de ces derniers, ce qui pourrait nuire à la réputation de Novidy's, accroître le risque de litiges, les retards de paiement ou la forcer à concevoir de nouveau le projet, générant ainsi un manque à gagner de chiffre d'affaires.

Risques liés aux contrats au forfait

Novidy's facture une partie de ses services en mode forfaitaire (prix fixe et le cas échéant délai fixé) avec obligation de résultat.

Sur ces contrats, la marge et donc le résultat du groupe peuvent être affectés négativement en cas de mauvaise évaluation du temps nécessaire à la réalisation des projets concernés ayant pour conséquence :

- une augmentation des dépenses sur le projet sans contrepartie de recettes ;
- des retards éventuels pouvant engendrer des pénalités financières en fonction des conséquences négatives de ces retards chez les clients.

Une procédure de contrôle interne spécifique aux forfaits permet d'apprécier les risques tout au long du cycle de vie d'un projet. Cette procédure implique la confrontation des chiffrages de la part des ingénieurs avant-vente et du responsable de la production. Le chiffrage est mis à jour mensuellement le cas échéant.

Risques liés au prêt de main d'œuvre illicite

Ce type de risque concerne essentiellement les prestations d'assistance technique. Le risque est d'assimiler ces prestations à du prêt de main d'œuvre, pratique condamnable par la loi sauf dans le cadre des dispositions relatives au travail temporaire qui ne sont pas applicable au groupe Novidy's.

Novidy's est particulièrement attentif à ne pas effectuer de transfert d'un ou plusieurs éléments consubstantiels du contrat de travail, en premier lieu desquels le lien de subordination. Dans ce cadre, Novidy's veille notamment :

- au contenu des contrats signés (particulièrement sur le caractère spécifique, individualisable, et quantifiable de la prestation) ;
- au processus d'encadrement des collaborateurs effectuant ce type de prestation (ordre de mission, compte rendu d'activité, prise de congé...).

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas à ce jour de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe Novidy's.

4.8.11 Risques financiers

Risque de change

Novidy's réalise jusqu'à 20% de ses achats de produits et logiciels tiers en dollars US alors que les clients sont facturés en euros.

Le groupe a ainsi mis en place une procédure de couverture du risque de change visant à se protéger contre toute variation défavorable de la parité euro-dollar entre la date à laquelle un client passe une commande sur un projet comprenant un produit ou logiciel acheté en dollars et la date à laquelle Novidy's règlera son ou ses fournisseurs concernés. Cela vise à couvrir :

- le risque de dégradation de la marge opérationnelle pour la variation de change entre la quotation faite au client et la facturation par le ou les fournisseur(s) sur l'affaire concernée ;
- le risque de charge financière pour la variation de change entre la facturation du ou des fournisseurs et leur règlement.

Au cours des trois dernières années, le résultat financier combiné s'est élevé à (8)k€ en 2015, (3)k€ en 2016 et (20)k€ en 2017, principalement constitué de gains et pertes de change.

Risque lié au financement de SAFE CYBERDEFENSE

Novidy's a pris une participation minoritaire (17,5%) dans une société développant une solution de sécurité innovante (<https://safe-cyberdefense.com/>). Le démarrage de cette activité a nécessité un financement auquel Novidy's a participé à hauteur de 200k€ environ.

La valorisation de sa participation et la recouvrabilité de la créance sont conditionnées au succès du développement commercial de la solution développée par SAFE CYBERDEFENSE. La société n'a pas encore atteint son point mort et ne prévoit pas de l'atteindre dans les 12 prochains mois.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-après présente la ventilation des passifs et des actifs des sociétés du Groupe Novidy's sur la base des comptes combinés des sociétés du Groupe Novidy's au 31 décembre 2017.

	31/12/2017
	comptes
	combinés
	Novidy's
Stocks et en-cours	-
Clients et autres débiteurs	17 723
Créances financières courantes	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>6 563</u>
Total actifs courants	24 285
Provisions courantes	6
Concours bancaires courants	20
Autres emprunts et passifs financiers	22
Fournisseurs et autres créditeurs	14 766
Instruments financiers dérivés	-
Passifs relatifs aux activités non poursuivies	<u>-</u>
Total passifs courants	14 814

Au 31 décembre 2017, le groupe Novidy's présentait une bonne solvabilité avec un surplus de près de 9.5M€ d'actifs par rapport aux passifs.

Par ailleurs, au regard de ses prévisions d'activité, d'investissements et de cash flow, le Groupe Novidy's considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les douze prochains mois.

4.8.12 Risques de crédit ou de contrepartie

La clientèle de Novidy's est quasi exclusivement constituée de grandes entreprises, ETI ou administrations.

Toutefois, le risque de crédit est inhérent à toute activité commerciale, ce qui conduit Novidy's à mettre en place un suivi rigoureux des encours clients et une procédure d'approbation du risque de crédit lors de toute nouvelle ouverture de compte.

Au cours de l'exercice 2017, Novidy's a subi pour la première fois une perte sur créance client d'un montant de 49k€HT, liée à la défaillance de l'un d'eux. Les procédures de vigilance ont été renforcées.

Risques de dépendance à la clientèle

Le risque lié à la faible récurrence de l'activité trouve sa contrepartie dans la moindre concentration du portefeuille clients, ainsi que dans le turnover des clients au sein du top 10. Celui-ci a évolué comme suit depuis 3 ans :

En % des prises de commandes totales	2015	2016	2017
Poids du premier client	9,8%	6,2%	5,1%
Poids des 5 premiers clients	26,1%	23,5%	18,0%
Poids des 10 premiers clients	39,8%	35,7%	27,8%

CHAPITRE 5 - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

Les informations concernant la Société décrites au chapitre 5 du Document de référence restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exactes.

Suite à l'acquisition de 100% du capital de la société Novidy's par le Groupe CS, la section 5.1.6 « Evènements importants dans le développement des activités de la société » du Chapitre 5 « Informations concernant l'émetteur » est complétée comme ci-après.

Par ailleurs, une Section 5.2 est ajoutée comme ci-après.

5.1.6 Evènements importants dans le développement des activités de la société

La première étape du plan *Ambition 2021* a été réalisée le 26 juin 2018, date à laquelle le Groupe CS a fait l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote de la société Novidy's, acteur reconnu de la cybersécurité, présent dans le conseil, l'intégration de solutions de sécurité et les services managés.

La société Novidy's détient pour sa part, 100% du capital et des droits de vote des sociétés Axailan, Cedys et Feducia, formant ainsi le « Groupe Novidy's ».

Le Groupe Novidy's a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros. Le Groupe Novidy's compte près de 130 collaborateurs.

Cette opération de croissance externe a été réalisée comme suit :

- (i) 27 336 actions Novidy's, soit 70,76% des actions transférées, ont été cédées à la société CS Systèmes d'Information, pour un montant de 30 003 720,24 euros ; et
- (ii) 11 294 actions Novidy's, soit 29,24% des actions transférées, ont été apportées à la société CS Communication & Systèmes, sous forme d'un apport en nature en contrepartie duquel les apporteurs ont reçu, pour un montant de 12 396 181,46 euros, des actions ordinaires CS.

Le prix total d'acquisition des actions Novidy's est égal à un montant de 42 399 901,70 euros, réparti de la manière suivante :

- (i) un montant de 30 003 720,24 euros pour les actions cédées, ce prix a été payé en numéraire à la date de réalisation de l'acquisition envisagée, par recours à emprunts bancaire et obligataire ;
- (ii) un montant de 12 396 181,46 euros pour les actions apportées rémunérées par l'émission de 1 939 931 actions ordinaires CS.

Le financement de la partie numéraire de cette acquisition s'est traduit par un recours aux emprunts suivants :

- (i) tirage sur la ligne disponible BEI à hauteur de 20 millions d'euros ; et
- (ii) mise en place d'un financement obligataire d'acquisition complémentaire de 10 millions d'euros auprès de Zencap.

Le traité d'apport relatif à l'apport des actions Novidy's à CS conclu le 31 mai 2018 entre la société CS et les anciens actionnaires de Novidy's prévoit que les 1 939 931 actions ordinaires CS émises en contrepartie de l'apport sont soumises à engagement d'incessibilité d'une durée de trois ans à compter de la date de réalisation de l'apport, soit le 26 juin 2018. Le traité d'apport prévoit une exception à cet engagement d'incessibilité dans l'hypothèse où les apporteurs seraient obligés en vertu du contrat de cession relatif à la partie numéraire de l'acquisition de payer une réduction de prix.

L'opération a par ailleurs été soumise au processus d'information–consultation des instances représentatives du personnel de CS Systèmes d'Information, au contrôle des investissements étrangers et à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de CS du 26 juin 2018.

Le 26 juin 2018, suite à la réalisation de l'acquisition de Novidy's, les actions détenues par la société CS on fait l'objet d'un reclassement au sein de la société CS Systèmes d'Information, de sorte que cette dernière détient désormais 100% du capital et des droits de vote de la société Novidy's.

Le Groupe CS contrôle dorénavant quatre nouvelles entités juridiques dont la tête est la société Novidy's, actionnaire à 100% des sociétés par actions Axailan, Cedys et Feducia.

Cette acquisition complète idéalement le positionnement du groupe CS et lui permet d'accélérer son développement en France puis dans les autres pays européens, grâce à :

- un réseau commercial et une base installée importants dans des secteurs de clientèle complémentaires,
- une offre de services managés (Security Operation Center), complémentaire des offres de produits, de conseil et d'intégration,
- des partenariats technologiques forts,
- une solide équipe de consultants.

5.2 Investissements

5.2.1 Ecarts d'acquisition

Suite à l'acquisition de 100% du capital de la société Novidy's en date du 26 juin 2018 (décrite au paragraphe ci-dessus), le Groupe CS a enregistré dans ses comptes, conformément à l'IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », un écart d'acquisition provisoire significatif. En section 20 à cette Actualisation du Document de référence, le paragraphe 20.7.1 fait ressortir l'écart d'acquisition (goodwill) de l'opération à 36,6 M€.

Il est rappelé que pour les besoins de l'établissement des comptes Pro Forma, la différence entre le prix d'acquisition valorisé à sa juste valeur à la date de réalisation du 26 juin 2018 (44,6 M€) et l'actif net transféré estimé de manière préliminaire à la date du 31 décembre 2017 (8 M€), soit 36,6 M€ a été comptabilisée en goodwill.

Des modifications ultérieures sont toutefois probables pour refléter la juste valeur des actifs acquis et des passifs estimés à la date de réalisation effective de l'opération. Ces valeurs seront déterminées au plus tard dans un délai de 12 mois à compter de cette date. Par conséquent, l'allocation finale du prix d'acquisition pourra être différente de l'allocation préliminaire incluse dans les comptes Pro Forma.

5.2.2 Immobilisations incorporelles

Les investissements en immobilisations incorporelles ont représenté 3,1 M€ en 2017 contre 3,3 M€ en 2016 correspondant à des dépenses de R&D ainsi qu'à des réalisations de logiciels. Au 31 décembre 2017, ces dépenses sont attribuables à cinq programmes dont quatre portés par la filiale Diginext. Le groupe va poursuivre en 2018 ses engagements d'investissement sur ces programmes à un rythme sensiblement équivalent.

Voir également au Chapitre 20 : Section 20.2.2 « Comptes consolidés » : Note 5 – Immobilisations Incorporelles (page 84-85).

5.2.3 Immobilisations corporelles

En tant que groupe de services informatiques, le groupe CS n'a pas habituellement de programmes d'investissements corporels significatifs.

Voir également au Chapitre 20 : Section 20.2.2 « Comptes consolidés » : Note 6 – Immobilisations Corporelles (page 85-86).

CHAPITRE 6 - APERCU DES ACTIVITES

Suite à l'Assemblée générale mixte de la Société qui s'est tenue le 26 juin 2018 et à l'acquisition de 100% du capital de la société Novidy's, la structure du Chapitre 6 « Aperçu des Activités » du Document de référence est refondue et, intégralement modifiée comme ci-après.

6 APPERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

6.1.1 Principaux métiers

CS est concepteur, intégrateur et opérateur de systèmes critiques. Son expertise en fait le partenaire privilégié de ses clients dans les secteurs de la défense et de la sécurité, de l'aéronautique et de l'espace, de l'énergie et de l'industrie.

CS intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur et bénéficie d'un positionnement différencié qui s'appuie sur les principales forces de l'entreprise :

- la capacité d'ingénierie et d'intégration de systèmes complexes et sensibles ;
- la complémentarité de ses métiers pour apporter à ses clients une offre intégrée : conseil, conception, développement, intégration, maintenance et support aux opérations ;
- la force d'innovation et de proposition pour la réussite des projets stratégiques.

Le groupe enregistre sur l'ensemble de l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 178,1 M€, en croissance organique de 1% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé avec des clients internationaux progresse de 7,2% et représente 29% de l'activité du groupe. Les prises de commandes de l'exercice 2017 se sont établies à 192,6 M€, en progression de 10% par rapport à celles de 2016 et le carnet de commandes à fin d'année progresse à 13,6 mois de chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2017 (en milliers d'euros)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits	Autres et élimination s	Total
Chiffre d'affaires	97 461	59 054	24 198	(2 615)	178 098
Marge opérationnelle	6 976	2 616	1 953	(635)	10 910

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits	Autres et élimination s	Total
Chiffre d'affaires	96 110	60 685	22 825	(3 105)	176 515
Marge opérationnelle	6 894	2 501	2 242	(921)	10 716

En termes de ventilation géographique, le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	France	International
Chiffre d'affaires 2017	178 098	126 455	51 643
Chiffre d'affaires 2016	176 515	128 359	48 156

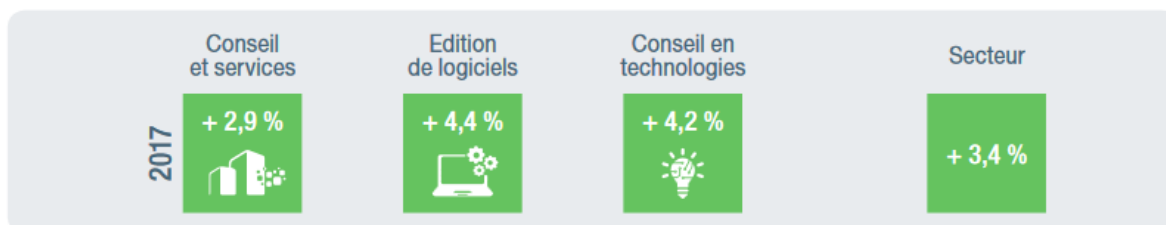
6.1.2 Nouveaux produits ou services

Néant

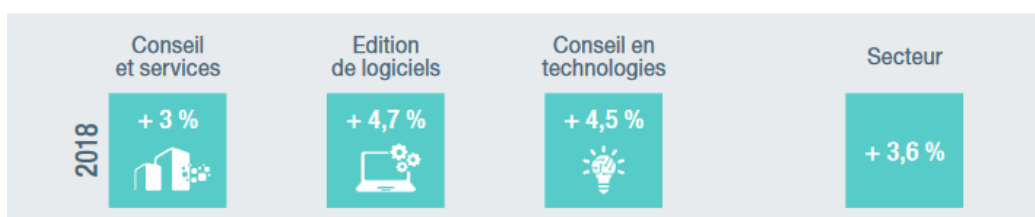
6.2 Principaux marchés

Présentation du marché et de ses perspectives (sources Syntec)

Le secteur a progressé de 3,4% en 2017. La croissance a été soutenue par les projets de transformation numériques, notamment les SMACS (Social, Mobilité, Analytics, Cloud et Sécurité) qui progressent de 16,2% en 2017, soit 1,3 milliards d'euros de croissance nette. En 2018, les SMACS atteindront 22,6% du marché logiciels & services et une croissance de 15%.



Les projets de mise en conformité réglementaire sont également des opportunités pour le secteur. La mise en conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) représente en 2017, 670 millions d'euros de dépense en logiciels & services et près de 1 milliard en 2018. Les sociétés du secteur se projettent positivement en 2018 : 64% des entreprises envisagent une croissance de leur prise de commandes. Le secteur affichera une croissance de 3,6% en 2018, soit un haut niveau de croissance non atteint depuis 2011.

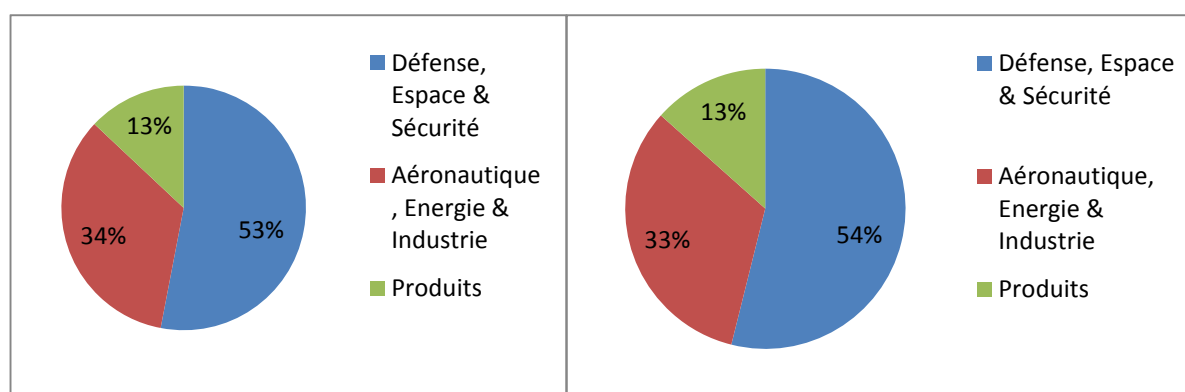


Présentation des marchés du Groupe CS

En termes de secteur de clientèle, le chiffre d'affaires du groupe se répartit comme suit :

Répartition du chiffre d'affaires 2016

Répartition du chiffre d'affaires 2017



La clientèle de CS Communication & Systèmes est composée de grandes organisations publiques et parapubliques (Ministères de la Défense et de l'Intérieur, CNES, ESA, Agence de l'OTAN, DGAC, CEA, EDF) mais aussi de grands noms de l'industrie (Airbus Group, Pratt & Whitney, Thales).

CS a un portefeuille de clients composé en majorité de grands comptes nationaux et internationaux. Le premier client de CS Communication & Systèmes représentait 28,8 % en 2015, 30,6% en 2016 et 28,5% en 2017 de son chiffre d'affaires ; les cinq premiers clients de CS Communication & Systèmes représentaient 68 % en 2015, 65,9 % en 2016 et 62,5% en 2017; les dix premiers clients de CS Communication & Systèmes représentaient 79,8 % en 2015, 77,4 % en 2016 et 77,6% en 2017.

Les grands projets d'intégration pluriannuels (3 à 5 ans en moyenne) peuvent faire l'objet de contrats cadres. De tels contrats comportent, en règle générale, des mécanismes de revalorisation régulière (indexation sur l'indice Syntec qui reflète l'évolution des coûts salariaux, dans le cas des contrats dont la facturation peut être fondée sur des unités d'œuvre).

Les concurrents de CS sont, en fonction des métiers, des ESN européennes (Atos Bull, Cap Gemini / Sogeti,...), des grands intégrateurs (Thales, Airbus Defense & Space...), des acteurs spécialisés.

Analyse de l'activité par secteurs de marchés :

Les activités du groupe sont regroupées en trois domaines principaux :

→ Défense, Espace & Sécurité : 54% du Chiffre d'affaires du Groupe :

Ce pôle fédère les compétences du groupe pour le déploiement de systèmes d'information opérationnels de commandement sécurisés et interopérables : centres de commandement et de conduite d'opérations de défense et de sécurité civile, applications et systèmes spatiaux, soutien logistique & cybersécurité.

L'exercice a été marqué par de nombreux succès dans le domaine de la Défense, avec notamment le gain du premier marché significatif de lutte anti-drone en France pour les forces armées.

Dans le domaine du contrôle de trafic aérien, CS a remporté le marché CATIA pour la rénovation des systèmes de radio-communication des grandes approches et s'est illustré, associé à SAAB, par le gain du projet SYSAT de rénovation du système ATM des 3 centres de contrôle d'Ile-de-France.

Dans le secteur du spatial, CS poursuit sa progression en Europe dans le domaine de l'observation de la Terre et de la navigation avec la mise en service de RUS (Research & User Support) pour l'accès aux données Copernicus et le gain de 2 sous-systèmes majeurs du projet EGNOS V3 (système d'augmentation de la précision des signaux GPS et Galiléo).

Dans le domaine de la cybersécurité, CS poursuit sa croissance auprès des Opérateurs d'Importance Vitale avec notamment son offre de Conseil et d'Audit en tant que prestataire qualifié par L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

→ Aéronautique, Energie & Industrie : 33% du Chiffre d'affaires du Groupe :

Dans le cadre de ces Activités, CS s'attache à faire évoluer ses offres dans le domaine des systèmes sûrs sécurisés et de la continuité numérique.

Les équipes ont été particulièrement investies dans la valorisation des compétences du groupe dans les domaines des systèmes sûrs sécurisés et de la continuité numérique notamment pour répondre aux nouveaux enjeux de l'usine du futur, de la cybersécurité industrielle et embarquée, des objets connectés et de la maintenance prédictive.

En 2017, les activités françaises ont enregistré un renversement de tendance. Après avoir été pénalisées pendant plusieurs semestres par la baisse des prestations pour l'Ingénierie d'Airbus, ces activités enregistrent une croissance des ventes et du chiffre d'affaires par rapport à 2016.

L'activité a progressé dans le domaine des Systèmes d'Information aéronautiques (Data Analytics, documentation avion, PLM) et dans celui du segment de l'avionique du futur.

Dans le secteur de l'Energie, au-delà de sa présence historique dans le domaine de la simulation numérique, CS déploie ses savoir-faire en supervision sécurisée de systèmes industriels et en surveillance périmétrique.

En Amérique du Nord, le Groupe a intensifié les actions de diversification pour élargir sa base de clientèle, compte tenu de la baisse du programme NGPF (Next Generation Product Family) de Pratt & Whitney.

➔ **Produits (filiale Diginext) : 13% du Chiffre d'affaires du Groupe :**

Diginext, filiale à 100% du groupe, conçoit, développe et industrialise des produits dans le domaine des liaisons de données tactiques, de la simulation et de la réalité virtuelle et des systèmes de navigation.

En 2017, Diginext enregistre une nouvelle fois une forte croissance de ses prises de commande (+40%). La dynamique commerciale a été très favorable dans le secteur de la Défense et en particulier dans le domaine de l'entraînement des forces au profit de l'Armée de Terre française. Ainsi, après le système d'entraînement L16 interarmées et le système d'entraînement au combat en zone urbaine, Diginext remporte le projet SPARTE qui vise à optimiser la préparation opérationnelle et l'appui aux opérations dans le cadre du programme SCORPION.

Par ailleurs, Diginext poursuit son développement dans le domaine des Liaisons de Données Tactiques en apportant une nouvelle capacité d'échange via satellite aux Systèmes de Détection et de Commandement Aéroportés « AWACS » de l'armée de l'Air française.

6.3 Evènements exceptionnels – Marché de la Cybersécurité

Le 26 juin 2018, le Groupe CS fait l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote de la société Novidy's, entreprise spécialisée dans les solutions et les services sur la cybersécurité et la transformation de l'IT.

Novidy's réalise des prestations de conseil technique, d'expertise et d'intégration de solutions de cybersécurité. Elle exploite également un *Security Operation Center* à partir duquel elle supervise la sécurité des systèmes et réseaux de ses clients sous forme de prestations d'abonnement récurrentes et accompagne ses clients dans les phases de conseil, d'intégration de solutions, et de prestation de services.

La société Novidy's détient elle-même 100% du capital et des droits de vote des sociétés Cedys, Feducia et Axailan.

La synergie et le partage entre les équipes des différentes filiales garantissent le transfert, les échanges et l'actualisation des compétences.

L'activité de la filiale Axailan est identique à celle de Novidy's et couvre le grand ouest de la France métropolitaine.

Feducia accompagne ses clients pour concevoir, exploiter, gérer, optimiser leurs infrastructures réseaux et sécurité en déléguant sur des missions long terme des ingénieurs spécialisés dans les solutions standards ou innovantes du marché. L'activité de Feducia est constituée en totalité de vente de prestations d'assistance technique facturées en fonction du temps dédié et des compétences associées sous forme d'un engagement de moyens. Incubateur de compétences, le métier de Feducia est d'identifier, qualifier, adapter et accompagner des ressources d'expertises techniques, aux technologies, besoins et enjeux de ses clients.

La mission de Cedys est d'accompagner ses clients dans le renforcement de la Cyber Sécurité, la protection du patrimoine informationnel et la transformation du Système d'information. Les services vendus sont le conseil fonctionnel et le conseil opérationnel, sous forme de prestations forfaitaires avec engagement de résultat ou d'assistance technique avec engagement de moyens. S'appuyant sur ses retours d'expérience associés à une expertise reconnue permettant une compréhension des problématiques des clients, Cedys intervient dans les domaines suivants :

- la Gouvernance Cyber Sécurité, l'analyse de Risques et la Conformité ;

- la Résilience d'Activité (PSI, PRA, PCA) ;
- la Transformation SI et Datacenters (création, consolidation, «move» de datacenters) ;
- la stratégie Cloud (transformation, transition et intégration) ;
- architectures et technologies ;

Pour mener à bien ces projets, Cedys s'appuie sur une équipe de consultants, d'architectes et d'experts reconnus dans leurs domaines respectifs.

Le groupe Novidy's assiste ses clients au travers de son centre de contrôle SOC/NOC, de son Assistance Opérationnelle 24/24, ou de ses Centres de Services à demeure. Les 130 experts et consultants du groupe sont répartis en Île de France, en régions grand ouest, en régions nord et interviennent de manière récurrente en Grande Bretagne et en Inde.

Grâce à l'acquisition de Novidy's, le Groupe CS devient un acteur reconnu du domaine de la cybersécurité, présent dans le conseil, l'intégration de solutions de sécurité et les services managés, et peut aujourd'hui concurrencer les plus importants prestataires français présents sur ce marché.

6.4 Dépendance de l'émetteur

Voir la Section 4.1 « *Volatilité des marchés de CS* » du Chapitre 4 du Document de référence s'agissant des marchés publics.

6.5 Position concurrentielle

CS s'impose aujourd'hui comme un fournisseur établi, reconnu par ses grands clients, en raison de l'expertise, de l'engagement et du sens du service de ses collaborateurs. Au cours des systèmes d'information scientifiques & techniques, CS est proche des directions métiers et opérationnels de ses clients.

Les concurrents de CS sont, en fonction des métiers, des ESN européennes (Atos Bull, Cap Gemini / Sogeti,...), des grands intégrateurs (Thales, Airbus Defense & Space...), des acteurs spécialisés.

CHAPITRE 7 - ORGANIGRAMME

Les informations concernant la Société décrites au chapitre 7 du Document de référence restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exactes.

Suite à l'acquisition de 100% du capital de la société Novidy's, la Section 7.1 « Description sommaire du Groupe et de la place qu'y occupe l'émetteur » est complétée, et la Section 7.2 « Organigramme » du Chapitre 7 « Organigramme » est modifiée comme ci-après.

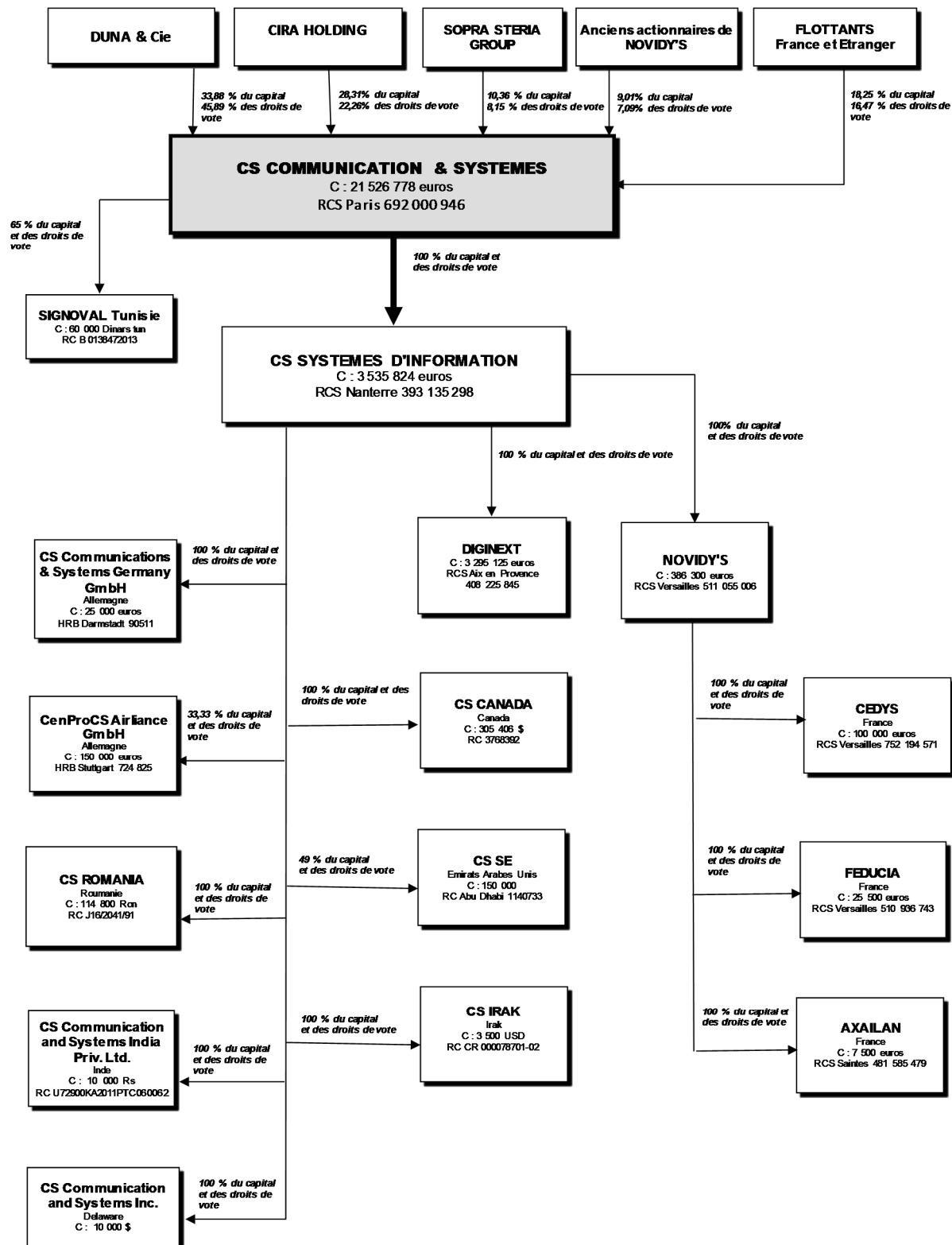
7.1 Description sommaire du Groupe et de la place qu'y occupe l'émetteur

La première étape du plan *Ambition 2021* a été réalisée le 26 juin 2018, date à laquelle CS SI a fait l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote de la société Novidy's, acteur reconnu de la cybersécurité, présent dans le conseil, l'intégration de solutions de sécurité et les services managés.

La société Novidy's détient pour sa part, 100% du capital et des droits de vote des sociétés Axailan, Cedys et Feducia, formant ainsi le « Groupe Novidy's ».

7.2 Organigramme

Organigramme au 28.06.2018 faisant ressortir l'actionnariat* et les filiales de l'émetteur ainsi que leur pays d'origine, le n° d'inscription au registre du commerce, le capital social et le pourcentage de détention par l'émetteur.



* Actionnariat de l'émetteur : les pourcentages sont à la connaissance de la société et issus des déclarations des actionnaires conformément à la Loi.

CHAPITRE 9 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le Chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat » du Document de référence est intégralement modifié comme suit.

9 SITUATION FINANCIERE, MARGE OPERATIONNELLE

9.1 Situation financière

Nous renvoyons le lecteur au Chapitre 3 « Informations Financières Sélectionnées » (page 7 du Document de référence) qui présente les chiffres-clés des comptes consolidés de l'exercice 2017, aux Sections 20.2.1 « Comptes annuels » et 20.2 « Comptes consolidés » du Chapitre 20 (pages 59 à 72 du Document de référence), ainsi qu'aux commentaires du rapport de gestion sur les comptes consolidés § I (page 124 du Document de référence).

Voir également le § XI du rapport de gestion « Evénements postérieurs survenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives 2018 » (page 163) et la Section 20.6 « Changement significatif de la situation financière ou commerciale » du Document de référence.

9.2 Résultat d'exploitation

Nous renvoyons le lecteur au Chapitre 3 « Informations Financières Sélectionnées » (page 7 du Document de Référence) qui présente les chiffres-clés des comptes consolidés de l'exercice 2017, également aux Sections 20.2.1 « Comptes Sociaux » (page 60) et 20.2.2 « Comptes consolidés (pages 73 ; 83-84) ainsi qu'aux commentaires du rapport de gestion sur les comptes consolidés § I et sur le résultat de la période par activité § II (pages 124-126).

Voir également le § XI du rapport de gestion « Evénements postérieurs survenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives 2018 » (page 163) et la Section 20.6 « Changement significatif de la situation financière ou commerciale » du Document de référence.

9.3 Indicateurs alternatifs de performance et autres informations :

La Prise de Commandes, le Carnet de Commandes, le book to bill et l'Endettement Economique, mesures à caractère non strictement comptable et non définies dans la Note 1 aux comptes consolidés de la Section 20.2.2 du Document de référence – Principes comptables, doivent être considérés comme des informations complémentaires, qui ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières du groupe à caractère strictement comptable. Le Groupe CS considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. CS utilise ces indicateurs dans un but informatif, de gestion et de planification et de mesure de la performance des métiers.

Prise de Commandes : L'indicateur sur lequel communique le Groupe CS reprend donc sur cette base l'ensemble des commandes signées dans la période. La prise de commande n'est reportée qu'une fois signée du client.

Carnet de Commandes : Cet indicateur représente les productions à venir ; il est issu du flux des « Prises de Commandes » duquel se déduit les productions de la période.

Book-to-bill : Ce ratio est le rapport entre les nouvelles commandes prises et les facturations au cours d'une période déterminée. Au-dessus de 1, l'activité commerciale de la société est dynamique et le carnet se remplit

Endettement Economique : cet indicateur se base sur l'Endettement Net tel que défini à la note 16 aux comptes consolidés (page 91) auquel se rajoute la dette relative au factor déconsolidant et le montant des créances fiscales CIR/CICE comptabilisé à l'actif du bilan.

détail des rubriques de l'endettement détaillé Consolidé	index	31/12/2017	31/12/2016	Ref. 20.2.2 Etats Financiers Consolidés	Note Etats Financiers Consolidés
Emprunts Obligataires Long Terme		18 852	26 305		
Emprunts bancaires part à Long Terme		2 107	2 315		
Emprunts et passifs financiers	A	20 959	28 620	p.2 tableau I	16
Concours bancaires courants	B	17 279	13 958	p.2 tableau I	16
Emprunts Obligataires Court Terme : intérêts courus		115	82		
Financement BPIFrance CIR/CICE		31 802	28 541		
Emprunts bancaires part à Court Terme		822	791		
Autres emprunts et passifs financiers	C	32 739	29 414	p.2 tableau I	16
Total des emprunts et dettes financières	A+B+C	70 977	71 992		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D	(28 884)	(32 899)	p.2 tableau I	12
Endettement net	A+B+C+D	42 093	39 093		
Créances cédées déconsolidantes	E	8 686	8 161	p.27	16
Crédit d'Impôt recherche Non Courant et Courant		(51 685)	(45 846)	p.19	8
Endettement Economique	A+B+C+D+E	-906	1 408		

La Marge Opérationnelle, les autres produits et charges opérationnelles et le Résultat par action sont des mesures de la performance définies dans la Note 1 aux comptes consolidés de la Section 20.2.2 du Document de référence– Principes comptables.

CHAPITRE 10 – TRESORERIE ET CAPITAUX

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux

Voir Chapitre 3 « Informations Financières Sélectionnées » (page 7 du Document de Référence) qui présente les chiffres clés des comptes consolidés de l'exercice 2017 et notamment les capitaux propres au Bilan synthétique.

Voir également au Chapitre 20 du Document de référence : Section 20.2.1 « Comptes sociaux » : le bilan social de CS Communication & Systèmes (page 61) et Note 8 – Capital social (page 66) et Section 20.2.2. « Comptes consolidés » : le bilan consolidé (page 72), le tableau de variation des capitaux propres (page 74 et la Note 13 – Capitaux Propres). Voir également le Chapitre 21 du Document de référence : Section 21.1.7 « Historique du capital social » (page 115).

10.2 Flux de trésorerie

Voir Chapitre 3 « Informations Financières Sélectionnées » (page 7 du Document de Référence) qui présente les chiffres clés des comptes consolidés de l'exercice 2017 et notamment le tableau de flux de trésorerie synthétique. Voir également au Chapitre 20 du Document de référence : Section 20.2.1 « Comptes sociaux » : le tableau de flux des comptes sociaux de CS Communication & Systèmes (page 61) et Section 20.2.2 « Comptes consolidés » : le tableau de flux des comptes des comptes consolidés (page 74) et résumé ci-dessous :

Tableau de flux de trésorerie	2017	2016
Flux générés par les activités opérationnelles	(3 158)	(430)
Flux de trésorerie d'investissement	(4 059)	(4 244)
Flux de trésorerie de financement et autres	(119)	14 678
Trésorerie fin de période	11 605	18 941
Variation nette de trésorerie	(7 336)	9 698

La variation nette de trésorerie se définit comme la somme du flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles, corrigé des effets des investissements (nets des cessions) en immobilisations incorporelles, corporelles et financières (flux de trésorerie d'investissement) et corrigé des flux de trésorerie liées à aux opérations de financement, aux charges et produits financiers encaissables ou décaissables et autres incidence liées aux variations de change et de périmètre (flux de financement et autres).

Plus précisément, les flux générés par les activités opérationnelles correspondent à la somme de la capacité d'autofinancement ajustée des impôts décaissés et de la variation du Besoin en Fond de Roulement (BFR) de la période. La capacité d'autofinancement se définit par le résultat opérationnel de la période corrigé des dotations aux amortissements et provisions qu'il comprend et autres éléments sans effet de trésorerie,

La variation nette de trésorerie de la période ressort à (7 336) K€. En 2016 le flux net positif de 9 698 K€ incluait le financement de l'obligation sèche EuroPP de 15 M€ souscrit par Zencap en fin d'exercice.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Voir également au Chapitre 20 : Section 20.2.1 « Comptes sociaux »: le tableau de flux des comptes sociaux de CS Communication & Systèmes : Note 10 - Emprunts (page 67-68) et Section 20.2.2 « Comptes consolidés » : Note 16 - Passifs Financiers (page 91-92).

L'emprunt obligataire EuroPP Zencap et la ligne BEI sont assortis des deux covenants financiers suivants : un ratio d'endettement financier inférieur à 2,5 et un ratio de couverture des frais financiers nets cash supérieur ou égal à 3,5.

Au 31 décembre 2017, les covenants étaient respectés. A la date du Prospectus, les covenants post-acquisition du Groupe Novidy's et mise en place de son financement, sont respectés.

10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Non applicable.

10.5 Sources de financement attendues

Néant.

CHAPITRE 11 – RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les informations concernant la Société décrites au chapitre 11 du Document de référence restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exactes.

Les Sections 11.1 « Recherche et Développement » et 11.2 « Brevets et Licences » sont complétés comme ci-après.

11 RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et Développement

Conformément à IAS38, une part de l'activité R&D est activée (voir Note 5 page 85 du Document de référence). En outre, au titre de l'activité de R&D le groupe bénéficie des dispositifs de crédit impôts recherche en France et au Canada (voir Note 8 page 87 du Document de référence - Actifs Financiers).

11.2 Brevets et Licences

CS est détenteur d'une vingtaine de brevets dans l'activité Défense et Air Traffic Management dont certains sont utilisés le domaine de la détection d'ondes.

CHAPITRE 12 - INFORMATION SUR LES TENDANCES

Suite à l'acquisition de 100% du capital de Novidy's et à la tenue de l'Assemblée générale mixte de la Société le 26 juin 2018, le Chapitre 12 « Information sur les tendances » est intégralement modifié comme ci-après.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

CS a annoncé la mise en œuvre du plan *Ambition 2021* qui a pour objectifs d'atteindre, à horizon 3 ans, un chiffre d'affaires de 300 M€ et une marge opérationnelle de 8%, par développement organique et croissance externe ciblée sur ses marchés. CS vise en priorité des opérations de croissance externe en Europe sur les secteurs croissants de la défense & sécurité publique, du spatial et de la cyber-sécurité.

La première étape de ce plan de croissance externe a été l'acquisition, le 26 juin 2018, du groupe Novidy's évoluant dans le secteur de la cybersécurité, réalisée pour partie en numéraire et pour partie par remise d'actions CS à des apporteurs d'actions Novidy's.

Cette acquisition fait l'objet d'une présentation détaillée à la Section 5.1.6 de la présente Actualisation du Document de référence.

La deuxième étape est le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires à hauteur d'environ dix millions d'euros. Cette opération d'augmentation de capital fait l'objet du présent Prospectus.

CHAPITRE 14 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

Les informations concernant la Société décrites au chapitre 14 du Document de référence restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exactes.

A la suite de l'Assemblée générale mixte de la Société en date du 26 juin 2018, le paragraphe 14.1.1 « Composition du Conseil d'Administration » est complété, comme ci-après, afin de tenir compte (i) du renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Eric Blanc-Garin et Madame Catherine Euvrard et (ii) de la modification de l'article 12 des statuts relative à la désignation d'un administrateur représentant les salariés.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 Conseil d'Administration

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Les mandats de M. Eric BLANC-GARIN et de Mme Catherine EUVRARD ont été renouvelés à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 26 juin 2018. Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

En application de la loi Rebsamen du 17 août 2015 et de l'article L 225-27-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2018 a décidé de modifier l'article 12 des statuts afin de prévoir les modalités de désignation par le Comité Central d'Entreprise de CS Systèmes d'Information, d'un administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration de CS.

CHAPITRE 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les informations concernant la Société décrites au chapitre 16 du Document de référence restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exactes.

A la suite de l'Assemblée générale mixte de la Société en date du 26 juin 2018, le paragraphe 16.1. « Fonctionnement du Conseil d'Administration » est complété, afin de tenir compte de la modification de l'article 12 des statuts relative à la désignation d'un administrateur représentant les salariés, comme ci-après.

Par ailleurs, le paragraphe 16.4. « Conformité au régime de gouvernement d'entreprise » figurant dans le Document de référence est complété de l'affirmation selon laquelle la société considère respecter l'ensemble des dispositions du code AFEP-MEDEF, comme ci-après.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Fonctionnement du Conseil d'Administration

En application de la loi Rebsamen du 17 août 2015 et de l'article L 225-27-1 du Code de commerce, une résolution a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 juin 2018 en vue de modifier les statuts et de prévoir les modalités de désignation par le Comité Central d'Entreprise de CS Systèmes d'Information, d'un administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration de CS.

Conformément à la nouvelle rédaction de l'article 12 des statuts, chaque administrateur, à l'exception de ceux représentant les salariés, doit être propriétaire de dix actions de la Société au moins.

16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise

La Société considère qu'elle respecte l'ensemble des dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF dans sa version révisée en novembre 2016.

CHAPITRE 17 - SALARIES

Les informations concernant la Société décrites au chapitre 17 du Document de référence restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exactes.

A la suite de l'acquisition du Groupe Novidy's par le Groupe CS, la section 17.1 « Evolution des effectifs » du Document de référence est complétée comme suit. Par ailleurs, une précision est ajoutée au sein de cette même section s'agissant des risques environnementaux.

17 SALARIES

17.1 Evolution des effectifs

Du fait de l'acquisition du Groupe Novidy's par le Groupe CS, selon les modalités décrites au paragraphe 5.1.6 de la présente Actualisation, l'effectif social du Groupe CS est passé (i) en France à 1650 et (ii) au total à 1940.

L'activité de CS ne présente pas de risque environnemental significatif et les actions de prévention/maîtrise de ce risque sont décrites à la section 2- Informations Environnementales du chapitre VI- Rapport social et environnemental du Rapport de gestion figurant en annexe du Document de référence.

CHAPITRE 18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la suite de l'acquisition de la société Novidy's par le Groupe CS, la Section 18.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du Chapitre 18 « Principaux actionnaires » est modifiée comme ci-après.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance des dirigeants de CS, à la date du 28 juin 2018 :

- Le nombre d'actions ordinaires est de 21.526.778 actions ;
- Le nombre total des droits de vote est de 27.378.587 ;
- La société détient 40.768 actions propres au 26 juin 2018.

A cette date, le capital et les droits de vote sont répartis comme suit (sur une base non diluée) :

ACTIONNAIRES	Nb. d'actions	Pourcentage du Capital	Nb. total des droits de vote théoriques	Pourcentage du nb. total de droits de vote
DUNA & Cie *	7.293.379	33,88%	12.563.186	45,89%
Cira Holding **	6.094.827	28,31%	6.094.827	22,26%
Sopra Steria Group	2.230.000	10,36%	2.230.000	8,15%
Anciens actionnaires de Novidy's***	1.939.931	9,01%	1.939.931	7,09%
Flottant France et Etranger	3.927.873	18,25%	4.509.875	16,47%
Autocontrôle	40.768	0,19%	40.768	0,15%
TOTAL	21.526.778	100,00%	27.378.587****	100,00%

* Duna & Cie a indiqué à la Société que les titres actuellement détenus par Duna & Cie sont nantis au profit d'un établissement bancaire, à la sûreté du prêt qui lui a été consenti. M. Eric Blanc-Garin détient directement (hors détention via Duna & Cie) 0,056 % du capital et 0,071 % des droits de vote de la Société. M. Yazid Sabeg détient directement (hors détention via Duna & Cie) 0,0046% du capital et 0,0066% des droits de vote.

La société Duna & Cie est contrôlée par M. Yazid Sabeg au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

** Cira Holding a annoncé dans un communiqué de presse en date du 21 juin 2018 avoir conclu le 21 juin 2018 avec Duna & Cie une transaction mettant définitivement fin à l'ensemble des litiges qui les opposaient depuis juin 2013.

Cira Holding a également précisé dans le communiqué précité qu'aux termes de l'accord transactionnel, Cira Holding a cédé à Duna & Cie les actions et obligations qu'elle détenait sur SAVA (ancien actionnaire de CS contrôlé par Yazid Sabeg), en contrepartie de la remise par Duna & Cie de 571.428 actions de la société CS. Cira Holding s'est également engagée, au cours des trois prochaines années, à limiter son influence en assemblée générale de la société CS en plafonnant sa participation à 6.100.000 droits de vote (le « Plafond ») – représentant sur une base non diluée 22,28% des droits de vote de la Société - (ce Plafond pouvant varier à la hausse en cas de participation de Cira Holding à hauteur de ses droits irréductibles à une augmentation de capital en numéraire de CS pour financer une opération de croissance externe). Cira Holding – qui détient de ce fait 6.094.827 actions de la société CS et 10.623 obligations convertibles donnant droit à la souscription de 1.062.300 actions (représentant sur une base diluée 4,69% du capital de la société) – a précisé qu'elle ajusterait, en fonction des opportunités de marché, le nombre d'actions correspondant à cette limitation du nombre de ses droits de vote. Dans ce cadre et à cet effet, Cira Holding, qui n'a pris aucun engagement ferme de cession de ses actions CS, a converti ses actions inscrites au nominatif sous la forme d'actions au porteur. Toutes les actions qu'elle détient devront être inscrites au porteur à tout moment. En cas d'exercice par Cira Holding des obligations convertibles, Cira Holding limitera en tout état de cause l'exercice des droits de vote attachés à ses actions CS au montant du Plafond.

Lors de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2017, Cira Holding a été privée de la fraction de ses droits de vote excédant la fraction de 32%, soit 738.973 droits de vote, pour une durée de deux ans à compter du 28 juin 2017

par application des articles 233-7-VI et 233-14 du Code de commerce du fait du non-respect des règles applicables en cas de franchissement de seuils légaux et statutaires.

*** En contrepartie de l'apport de 29,24% du capital de la société Novidy's à la Société réalisé le 26 juin 2018, les anciens actionnaires de Novidy's ont reçu 1.939.931 actions ordinaires de la Société représentant à la date du visa sur le Prospectus 9,01% du capital de la Société (post-apport). Les 1.939.931 actions ordinaires de la Société détenues par les anciens actionnaires de Novidy's sont soumises – au titre du traité d'apport conclu le 31 mai 2018 relatif à l'apport des actions Novidy's à la Société - à un engagement d'incessibilité d'une durée de trois ans à compter du 26 juin 2018, sauf exceptions particulières prévues dans ledit traité d'apport. Les trois principaux anciens actionnaires de Novidy's, à savoir Mr. Jean-Robert Pozo, Mr. Christian Gaudin et Mr. Adrien Vandeweeeghe détiennent respectivement 783.600 actions CS représentant 3,64% du capital, 783.428 actions CS représentant 3,64% du capital, et 188.771 actions CS représentant 0,88% du capital ; le solde étant réparti entre les huit autres anciens actionnaires de Novidy's ayant reçu des actions CS. A la connaissance de la Société, chacun des anciens actionnaires de Novidy's détient à la date du Prospectus ses actions au nominatif.

****Total brut des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote ci-dessus est présentée sur une base non diluée, c'est-à-dire hors dilution relative à l'éventuelle conversion des 10.915 obligations convertibles en actions de la société émises le 25 juillet 2014, lesquelles peuvent donner droit à 1.091.500 actions nouvelles de la Société.

La répartition du capital et des droits de vote ci-dessous est présentée sur une base diluée, c'est-à-dire après dilution relative à l'éventuelle conversion des 10.915 obligations convertibles en actions de la société émises le 25 juillet 2014, lesquelles peuvent donner droit à 1.091.500 actions nouvelles de la Société.

ACTIONNAIRES	Nb. d'actions	Pourcentage du Capital	Nb. total des droits de vote théoriques	Pourcentage du nb. total de droits de vote
DUNA & Cie	7.293.379	32,25%	12.563.186	44,13%
Cira Holding *	7.157.127	31,64%	7.157.127	25,14%
Sopra Steria Group	2.230.000	9,86%	2.230.000	7,83%
Anciens actionnaires de Novidy's	1.939.931	8,58%	1.939.931	6,81%
Flottant France et Etranger	3.957.073	17,50%	4.539.075	15,94%
Autocontrôle	40.768	0,18%	40.768	0,14%
TOTAL	22.618.278	100,00%	28.470.087**	100,00%

* Il est néanmoins rappelé que Cira Holding s'est également engagée, au cours des trois prochaines années, à limiter son influence en assemblée générale de la société CS en plafonnant sa participation à 6.100.000 droits de vote (ce plafond pouvant varier à la hausse en cas de participation de Cira Holding à hauteur de ses droits irrédutibles à une augmentation de capital en numéraire de CS pour financer une opération de croissance externe).

**Total brut des droits de vote

La société Duna & Cie est une société anonyme de droit luxembourgeois contrôlée par M. Yazid Sabeg. Son activité est celle d'une holding financière. Son capital est ultimement détenu par M. Yazid Sabeg (66,65 %) et M. Eric Blanc-Garin (33,35 %).

La société Cira Holding est une société anonyme de droit luxembourgeois dont M. Mohammed Hamra Krouha s'est déclaré bénéficiaire économique.

La société Sopra Steria Group est une société anonyme de droit français contrôlée par Sopra GMT, société anonyme de droit français et « holding animatrice » de Sopra Steria Group.

Depuis 1993, M. Yazid Sabeg exerce le contrôle de la Société, dont il est le Président du Conseil d'administration.

Il n'existe aucun titre en circulation comportant des droits de contrôle spéciaux.

A la connaissance de la Société et sous réserve de l'accord formalisé le 27 juillet 2017 notamment entre Duna & Cie et Sopra Steria Group tel que décrit ci-dessous, il n'existe aucun pacte entre actionnaires de CS Communication & Systèmes.

Relations entre Duna & Cie et Sopra Steria Group

Il est rappelé qu'aux termes d'un engagement de souscription adressé par Sopra Steria Group à la Société le 11 juin 2014, Sopra Steria Group avait souscrit 22.300 obligations convertibles en actions émises par CS le 25 juillet 2014. Dans ce cadre, un accord avait été formalisé le 11 juin 2014 entre MM. Yazid Sabeg, et Eric Blanc-Garin et les sociétés Duna & Cie et Sopra Steria Group.

A la suite de la conversion en date du 30 juin 2017, des 22 300 obligations convertibles souscrites, Sopra Steria Group détient 2 230 000 actions CS.

Dans ce cadre, un nouveau protocole d'accord a été conclu le 27 juillet 2017 entre MM. Yazid Sabeg, et Eric Blanc-Garin et les sociétés Duna & Cie et Sopra Steria Group, se substituant au protocole d'accord conclu le 11 juin 2014.

Ce nouveau protocole contient les clauses suivantes :

Droit de préemption réciproque sur les actions CS COMMUNICATION & SYSTEMES : A compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 30 juin 2020, Sopra Steria Group et Duna & Cie bénéficieront d'un droit de préemption réciproque sur toute cession d'actions CS COMMUNICATION & SYSTEMES (y compris en cas d'apport d'actions à un tiers ou à une offre publique visant la société CS COMMUNICATION & SYSTEMES).

Droit de première offre : Le droit de préemption réciproque pourra être suspendu dans certaines conditions par un droit de première offre en vertu duquel, chacune de Sopra Steria Group et Duna & Cie aura la faculté de solliciter de l'autre, en lui adressant une notification, la remise d'une offre portant sur la totalité de sa participation dans CS COMMUNICATION & SYSTEMES.

Engagement de conservation des titres Duna & Compagnie : MM. Yazid Sabeg et Eric Blanc-Garin s'engagent à conserver ensemble, directement ou indirectement, l'intégralité des titres de la société Duna & Cie qu'ils détiennent, soit 100% du capital de cette société jusqu'au 30 juin 2020. Par exception et sous certaines conditions, une part minoritaire du capital de Duna pourra être cédée au profit d'un investisseur financier en vue de financer une opération concernant CS. En cas de violation de l'engagement susvisé, la société Sopra Steria Group pourra exiger de la société Duna & Cie, qui l'accepte et s'y engage définitivement et irrévocablement à titre de promesse de vente, qu'elle lui cède l'intégralité des titres CS COMMUNICATION & SYSTEMES qu'elle détient, au prix par actions CS COMMUNICATION & SYSTEMES ayant servi de base à l'évaluation desdites actions dans le cadre de l'opération ayant conduit MM. Yazid Sabeg et Eric Blanc-Garin à violer l'engagement de conservation et qui sera déterminé par un expert indépendant.

Absence d'action de concert : Les parties au protocole précisent qu'elles n'entendent pas agir de concert vis-à-vis de CS.

Entrée en vigueur et durée du protocole : Sous réserve du droit de préemption réciproque de Duna & Cie et Sopra Steria Group entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018, les dispositions du protocole d'accord sont entrées en vigueur à compter de la date de signature pour se terminer, sauf stipulation expresse contraire, le 30 juin 2020.

Relations entre Duna & Cie et les anciens actionnaires de Novidy's

Dans le cadre de l'apport des actions de la société Novidy's à la Société, les anciens actionnaires de Novidy's ont conclu le 26 juin 2018 avec Duna & Cie un pacte d'actionnaires contenant les clauses suivantes :

Engagement de conservation des actions CS par les anciens actionnaires de Novidy's : les anciens actionnaires de Novidy's s'engagent pendant une période de trois ans à compter du 26 juin 2018 à ne pas céder les 1.939.931 actions CS qu'ils détiennent (sauf exceptions prévues dans le pacte).

Droit de préemption en cas de cession par un ancien actionnaire de Novidy's de ses titres

CS : En cas de cession par l'un des anciens actionnaires de Novidy's de ses actions CS, les autres anciens actionnaires de Novidy's bénéficieront chacun d'un droit de préemption de premier rang et Duna & Cie bénéficiera d'un droit de préemption de second rang.

Absence d'action de concert : les parties au pacte d'actionnaires n'entendent pas agir de concert.

Entrée en vigueur et durée du pacte d'actionnaires : les dispositions du pacte sont entrées en vigueur à la date à laquelle les anciens actionnaires de Novidy's sont devenus titulaires d'actions CS suite à la réalisation de l'apport et pour une durée de dix (10) ans.

Relations entre Duna & Cie et Cira Holding

Cira Holding a annoncé dans un communiqué de presse en date du 21 juin 2018 avoir conclu le 21 juin 2018 avec Duna & Cie une transaction mettant définitivement fin à l'ensemble des litiges qui les opposaient depuis juin 2013.

M. Mohamed Hamra Krouha a déclaré dans le communiqué du 21 juin 2018 se réjouir de la performance boursière du titre CS depuis l'augmentation de capital de juillet 2013. Il a rappelé que la participation de Cira Holding dans CS correspond à un investissement de nature purement financière sans intention d'exercer une influence sur la gestion de la société CS. Il s'est également déclaré favorable à l'acquisition de Novidy's et au déploiement du plan Ambition 2021 qui ouvre des perspectives intéressantes pour le groupe CS.

Cira Holding a également précisé dans le communiqué précité qu'aux termes de l'accord transactionnel, Cira Holding a cédé à Duna & Cie les actions et obligations qu'elle détenait sur SAVA (ancien actionnaire de CS contrôlée par Yazid Sabeg), en contrepartie de la remise par Duna & Cie de 571.428 actions de la société CS Communication & Systèmes. Cira Holding s'est également engagée, au cours des trois prochaines années, à limiter son influence en assemblée générale de la société CS en plafonnant sa participation à 6.100.000 droits de vote (le « Plafond ») (ce Plafond pouvant varier à la hausse en cas de participation de Cira à hauteur de ses droits irréductibles à une augmentation de capital en numéraire de CS pour financer une opération de croissance externe). Cira Holding – qui détient de ce fait 6.094.827 actions de la société CS et 10.623 obligations convertibles donnant droit à la souscription de 1.062.300 actions – a précisé qu'elle ajusterait, en fonction des opportunités de marché, le nombre d'actions correspondant à cette limitation du nombre de ses droits de vote. Dans ce cadre et à cet effet, Cira Holding, qui n'a pris aucun engagement ferme de cession de ses actions CS, a converti ses actions inscrites au nominatif sous la forme d'actions au porteur. Toutes les actions qu'elle détient devront être inscrites au porteur à tout moment. En cas d'exercice par Cira Holding des obligations convertibles, Cira Holding limitera en tout état de cause l'exercice des droits de vote attachés à ses actions CS au montant du Plafond.

A la suite de l'accord conclu entre Cira Holding et Duna & Cie, Cira Holding s'est présentée à l'assemblée générale de la Société du 26 juin 2018 en exerçant seulement 5.523.399 droits de vote.

Sous réserve du nantissement des titres détenus par Duna & Cie au profit d'un établissement bancaire, de l'accord conclu entre MM. Yazid Sabeg, et Eric Blanc-Garin et les sociétés Duna & Compagnie et Sopra Steria Group décrit ci-dessus, il n'y a pas d'accord connu de la Société dont la mise en œuvre ultérieure entraînerait un changement de contrôle.

CS n'a pas émis d'actions de préférence.

A la date du Prospectus, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, il n'existe pas, à l'exception des personnes présentées dans le tableau, ci-dessus, d'actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

L'évolution de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices figure au chapitre 21.1.7.

Contrôle du capital

CS, contrôlée, a mis en place un mode de fonctionnement du Conseil d'administration et des comités permettant l'exercice d'un contrôle équilibré :

- Sur 10 administrateurs, 5 administrateurs sont indépendants, soit la moitié des membres du Conseil d'administration ;

- Le groupe a adopté le code AFEP-MEDEF.

Droits de vote

Il est précisé, conformément à l'article 23 des statuts, qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double a toujours existé et a été réitéré lors de la fusion-absorption de la Compagnie des Signaux et d'Equipements Electroniques (CSEE) par la société CISI Holding lors de l'Assemblée Générale du 15/11/2000, aujourd'hui dénommée CS Communication & Systèmes.

Actionnariat du Management et des salariés

A la connaissance de la société, la part du capital et des droits de vote détenus par le personnel au 31 décembre 2017, s'élève à environ à 0,13% du capital et 0,097% des droits de vote.

M. Eric Blanc-Garin détient directement (hors détention via Duna & Cie) 0,056% du capital et 0,071% des droits de vote de la Société. M. Yazid Sabeg détient 0,0046% du capital et 0,0066% des droits de vote.

CHAPITRE 19 - OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les informations concernant la Société décrites au chapitre 19 du Document de référence restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exactes.

Une précision est apportée au sein du chapitre 19 du Document de référence, lequel est complété comme ci-après.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les conventions et engagements règlementés approuvés au titre des exercices antérieurs sont rappelés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés figurant en section 20.3 du Document de référence.

Il est également rappelé qu'aucune convention ou engagement règlementé n'a été autorisé au cours de l'exercice 2017.

CHAPITRE 20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Les informations concernant la Société décrites au chapitre 20 du Document de référence restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exactes.

A la suite de l'acquisition du Groupe Novidy's par le Groupe CS, deux nouvelles sections 20.7.1 intitulée « *Informations financières pro forma* » et 20.7.2 intitulée « *Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma* » sont ajoutées au Document de référence, comme ci-après.

20.7.1 Informations financières pro forma

Pour permettre l'appréhension des principales données consolidés du nouvel ensemble résultant de l'acquisition de 100% du capital de la société Novidy's décrite à la Section 5.1.6 de la présente Actualisation, des informations financières proforma ont été établies au titre de l'exercice 2017.

Elles sont présentées exclusivement à des fins d'illustration et ne donnent pas une indication des résultats ni de la situation financière du nouvel ensemble.

Compte tenu de l'impact de l'acquisition du Groupe Novidy's, la Société a préparé les informations financières pro forma du nouvel ensemble en application des dispositions de l'Annexe II du règlement européen sur les prospectus n°809/2004 (« *Module d'informations financières pro forma*»), des recommandations publiées par l'ESMA dans sa recommandation n°2013/319 du 20 mars 2013 et de la recommandation n° 2013-08 de l'AMF sur les informations financières pro forma.

Les informations financières pro forma du nouvel ensemble CS-Novidy's sont constituées :

- d'un bilan pro forma consolidé en normes IFRS (ci-après « Bilan Pro Forma ») au 31 décembre 2017 du Groupe CS comme si l'acquisition des quatre entités Novidy's avait été réalisée au 31 décembre 2017 ;
- d'un compte de résultat pro forma consolidé en normes IFRS (ci-après « Compte de Résultat Pro Forma ») pour la période de 12 mois du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 du Groupe CS comme si l'acquisition des quatre entités Novidy's avait été réalisée au 1er janvier 2017 ;
- de notes explicatives aux informations financières pro forma.

Les informations sont présentées en milliers d'euros.

Bilan Pro Forma (non audité)

Actif (en milliers d'euros)	CS données historiques (auditées)	Novidy's Comptes Consolidés Pro Forma	Ajustements et Retraitements Pro Forma	Bilan Pro Forma 31/12/2017
Notes		Note 2	Note 3	
Goodwill	34 684		36 612	71 296
Immobilisations incorporelles	10 781	117		10 898
Immobilisations corporelles	4 741	181		4 922
Titres mis en équivalence	57			57
Actifs financiers non courants	40 779	49		40 828
Impôts différés	1 658	15		1 673
Actif non courant	92 700	362	36 612	129 674

Stocks et en-cours	1 412			1 412
Clients et autres débiteurs	95 586	24 141		119 727
Créances financières courantes	13 272			13 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 884	6 855	(1 756)	33 983
Actifs relatifs aux activités non poursuivies				
Actif courant	139 154	30 996	(1 756)	168 394
TOTAL DE L'ACTIF	231 854	31 358	34 856	298 068

Passif (en milliers d'euros)	CS données historiques (auditées)	Novidy's Comptes Consolidés Pro Forma	Ajustements et Retraitements Pro Forma	Bilan Pro Forma 31/12/2017
Notes		Note 2	Note 3	
Capital social	19 586	376	1 564	21 526
Primes liées au capital	51 691	3 395	8 891	63 977
Actions propres	(542)			(542)
Réserves consolidées	(27 893)	4 170	(5 506)	(29 229)
Capitaux propres du Groupe	42 842	7 941	4 949	55 732
Intérêts minoritaires	(255)			(255)
Capitaux propres	42 587	7 941	4 949	55 477
Provisions non courantes	4 811			4 811
Avantages du personnel	10 146	46		10 192
Emprunts et passifs financiers	20 959	19	29 907	50 885
Passifs d'impôts différés				
Autres passifs non courants				
Passif non courant	35 916	65	29 907	65 888
Provisions courantes	1 989	6		1 995
Concours bancaires courants	17 279			17 279
Autres emprunts et passifs financiers	32 739	22		32 761
Fournisseurs et autres crédateurs	101 344	23 324		124 668
Passifs relatifs aux activités non poursuivies				
Passif courant	153 351	23 352		176 703
TOTAL DU PASSIF	231 854	31 358	34 856	298 068

Compte de résultat Pro Forma (non audité)

(en milliers d'euros)	CS données historiques (auditées)	Novidy's Comptes Consolidés Pro Forma	Ajustements et Retraitements Pro Forma	Compte de Résultat Pro Forma 31/12/2017
Notes		Note 2	Note 3	
Chiffre d'affaires	178 098	32 639		210 737
Autres produits de l'activité	185	218		403
Produits des activités ordinaires	178 283	32 857		211 140

Achats et charges externes	(61 641)	(19 544)		(81 185)
Impôts, taxes et versements assimilés	(2 595)	(199)		(2 794)
Charges de personnel	(98 904)	(9 724)		(108 628)
Autres charges d'exploitation	(689)	(1)		(690)
Amortissements	(2 981)	(71)		(3 052)
Provisions	(563)	(59)		(622)
Marge opérationnelle	10 910	3 259		14 169
Autres produits opérationnels	4 010	30		4 040
Autres charges opérationnelles	(6 611)	(20)	(202)	(6 833)
Résultat opérationnel	8 309	3 269	(202)	11 376
Résultat financier	(3 334)	(20)	(1 134)	(4 488)
Résultat avant impôts des activités poursuivies	4 975	3 249	(1 336)	6 888
Impôts sur le résultat	(2 297)	(1 132)		(3 429)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7			7
Résultat généré par les activités poursuivies	2 685	2 117	(1 336)	3 466
Résultat net des activités non poursuivies				
Résultat net	2 685	2 117	(1 336)	3 466
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	<i>(54)</i>			<i>(54)</i>
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>2 739</i>	<i>2 117</i>	<i>(1 336)</i>	<i>3 520</i>

Note 1 - BASE DE PRESENTATION

Les informations financières pro forma ont été préparées sur la base des données historiques publiées du Groupe CS ainsi que des données historiques des sociétés constituant ensemble le Groupe Novidy's, lesquelles ont fait l'objet de certains retraitements et reclassements de présentation décrits ci-après.

Note 1.1- Informations financières sous-jacentes

Les informations financières pro forma ont été préparées sur la base des éléments financiers suivants :

- les **comptes consolidés annuels du Groupe CS** établis conformément au référentiel IFRS au 31 décembre 2017, qui ont fait l'objet d'un rapport de certification de la part des commissaires aux Comptes (Deloitte & Associés et Mazars). Les Etats Financiers Consolidés du Groupe CS ainsi que les rapports des commissaires aux comptes figurant dans le Document de Référence 2017 du Groupe CS déposé le 27 avril 2018 à l'AMF (Respectivement aux chapitres 20.2.2 et 20.3) sont incorporés par référence au présent Document, et sont également disponibles sur le site de CS ;
- les **comptes consolidés en normes IFRS du Groupe Novidy's** au 31 décembre 2017 qui ont été préparés, à partir des comptes sociaux des quatre entités (Novidy's, Axailan, Cedys et Feducia) et qui ont fait l'objet de certains retraitements de consolidation (notamment l'élimination des transactions intragroupes et partage des capitaux propres) et des retraitements liés au passage des comptes sociaux en normes IFRS).

Note 1.2 - Principes Comptables

Les informations financières pro forma ont été préparées conformément aux méthodes comptables appliquées par CS (normes IFRS) dans le cadre de ses comptes consolidés au 31/12/2017.

Ces comptes pro forma n'intègrent donc pas les effets éventuels de la norme IFRS 15 (Reconnaissance du Revenu) applicable au Groupe CS à partir du 1^{er} janvier 2018.

Note 1.3 - Hypothèses

Les ajustements pour la préparation du bilan pro forma ont été déterminés en considérant que l'acquisition a été réalisée au 31 décembre 2017.

Les ajustements pour la préparation du compte de résultat pro forma ont été déterminés en considérant que l'acquisition a été réalisée le premier jour de l'exercice présenté, soit le 1^{er} janvier 2017.

Les informations financières pro forma sont présentées exclusivement à des fins d'illustration et ne donnent, ni une indication des résultats, ni de la situation financière du nouvel ensemble.

Tous les ajustements pro forma directement imputables à l'acquisition, qui peuvent être étayés par des faits, être documentés et estimés de façon fiable, ont été pris en compte dans le « Bilan et le Compte de Résultat Pro Forma » et sont décrits en Note 3.

Les informations financières pro forma ne tiennent pas compte des éléments suivants :

- les économies de coûts ou autres synergies résultant potentiellement de l'Opération ;
- les éventuels coûts de restructuration ou d'intégration engagés postérieurement à l'Opération ;
- les éventuels produits d'impôt qui pourraient résulter de l'entrée des quatre entités dans le Groupe d'intégration fiscale de CS du fait des reports déficitaires de ce dernier ;
- des éléments spécifiques ou d'autres coûts susceptibles d'être encourus, comme les montants dus au titre de clauses de changement de contrôle, et dont il n'est pas attendu qu'ils aient une incidence prolongée sur le nouvel ensemble.

Note 1.4 – Reclassement et harmonisation des principes comptables des entités Novidy's

Une analyse préliminaire a été effectuée afin d'identifier :

- les ajustements et reclassements le cas échéant, dans le but d'harmoniser les principes comptables appliqués à des transactions similaires ;
- les ajustements et reclassements éventuels nécessaires à l'application du référentiel IFRS à la société Novidy's et à ses filiales dont les comptes sociaux sont arrêtés en normes comptables françaises.

Les reclassements et ajustements effectués sur les données historiques de Novidy's et ses filiales sont détaillés en Note 2.

Le Groupe estime que d'autres reclassements ou ajustements pourraient s'avérer nécessaires après la réalisation effective de l'acquisition.

Note 1.5 - Opérations intra-groupe

Au cours de l'année 2017, il n'y a pas eu d'opérations réciproques entre les sociétés du Groupe CS et les entités du groupe Novidy's.

Note 1.6 – Evaluation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, de la contrepartie effectivement transférée par CS aux actionnaires de Novidy's en échange du contrôle du groupe Novidy's.

Ainsi, pour les besoins de l'établissement des informations financières pro forma du nouvel ensemble, le prix d'acquisition a été déterminé à partir :

- du versement en numéraire effectué ;
- du nombre d'actions de CS ayant été effectivement émises en rémunération de l'apport en nature sur la base du cours de la date de réalisation de l'opération du 26 juin 2018 soit 7,50 euros (vs cours de référence à 6,39 euros).

Il n'y a pas de clause de complément de prix au titre de cette acquisition et il n'existe pas de litiges ou passifs éventuels à comptabiliser au niveau de l'acquire.

Note 1.7 – Détermination de l'écart d'acquisition provisoire

Pour l'établissement des comptes pro forma, les actifs acquis et les passifs assumés de Novidy's et ses filiales sont retenus au 31 décembre 2017 sur la base des comptes consolidés IFRS conformément au référentiel applicable au Groupe CS et présentés à la Note 2.2. Des modifications ultérieures sont toutefois probables afin de refléter la juste valeur des actifs et des passifs assumés à la date d'acquisition.

Le goodwill pro forma dégagé à l'issue de ce calcul ne présage pas du goodwill final qui résultera des travaux de réévaluation des actifs et passifs à la juste valeur à mener dans un délai de 12 mois à compter de la date de réalisation effective de l'acquisition et qui sera déterminé par différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la juste valeur des actifs nets en date d'acquisition.

Note 1.8 – Frais liés à la transaction

Les coûts directs liés à la transaction sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle les coûts sont encourus ou les services rendus, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération de l'apport en nature qui sont déduits des capitaux propres conformément à IAS 32.

Note 2 – COMPTES CONSOLIDES NOVIDY'S SELON LE REFERENTIEL IFRS APPLICABLE AUX ETATS FINANCIERS CS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ont été préparés sur la base de comptes combinés des quatre entités « Novidy's » après élimination des positions inter-compagnies (Note 2.1 Comptes combinés), qui ont été consolidés en normes IFRS au travers d'ajustements et de reclassements (Note 2.2 Comptes consolidés) :

Note 2.1 Comptes Combinés du Groupe Novidy's de l'exercice 2017

Bilan Combiné Groupe Novidy's

Clôture 2017 (ACTIF - en k€)	Novidy's	Feducia	Cedys	Axailan	Eliminations	Combinés 2017
Incorporels	117					117
Corporels	170		3	8		181
Financiers	830			1	(782)	49
Actif Immobilisé	1 117		3	9	(782)	347
Stocks						
Créances	14 413	4 269	1 781	2 289	(5 053)	17 699
Actif circulant	14 413	4 269	1 781	2 289	(5 053)	17 699
Trésorerie	5 815	274	165	309		6 563
Comptes de régularisation	5 172	7	45	1 218		6 442
Total Actif	26 517	4 550	1 994	3 825	(5 835)	31 051

Clôture 2017 (PASSIF - en k€)	Novidy's	Feducia	Cedys	Axailan	Eliminations	Combinés 2017
Capitaux propres	5 828	1 078	705	850	(1 527)	6 934
Intérêts minoritaires					746	746
Provisions	6					6
Emprunts et dettes financières	42	435		1	(437)	41
Passif circulant	14 261	2 324	1 042	1 732	(4 617)	14 742
Comptes de régularisation	6 380	713	247	1 242		8 582
Total Passif	26 517	4 550	1 994	3 825	(5 835)	31 051

Compte de Résultat Combiné du Groupe Novidy's

Exercice 2017 (RESULTAT - en k€)	Novidy's	Feducia	Cedys	Axailan	Elim	Combiné 2017
Ventes de marchandises	13 333		56	2 188	(375)	15 202
Prestations	12 152	4 580	1 566	1 978	(2 838)	17 438
Chiffre d'affaires	25 484	4 580	1 622	4 166	(3 213)	32 639
Autre produits	182	8	3	24		218
Coût des marchandises vendues	10 667		50	1 818	(375)	12 161
Autres achats et charges externes	7 381	1 096	346	1 398	(2 838)	7 383
Impôts et taxes	211	80	13	17		321
Frais de personnel	4 905	3 062	1 128	603		9 697
Dotations aux amortissements et provisions	114	1	3	12		130
Autres charges				1		1
Résultat d'exploitation	2 388	349	85	341		3 164
Résultat financier	(17)	(1)		(2)		(20)
Résultat exceptionnel	6	4		0		10
Impôt sur les sociétés	787	105	23	104		1 019
Résultat net	1 591	248	62	234		135

Les comptes « Combinés » non audités sont le cumul des quatre premières colonnes correspondant aux comptes sociaux, certifiés par les commissaires aux comptes, des quatre entités Novidy's au 31 décembre 2017 et de la colonne « Eliminations » correspondant à l'élimination des flux et soldes inter-compagnies de l'exercice 2017.

Les flux inter-compagnie du périmètre Novidy's sont essentiellement de deux natures : des prestations de sous-traitance sur des dossiers clients et des prestations de support administratifs refacturées entre les sociétés du groupe.

Les comptes « Combinés » font ressortir des intérêts minoritaires calculés sur la base des pourcentages non contrôlants effectifs à la date du 31 décembre 2017.

Note 2.2 - Retraitement et consolidation en normes IFRS des comptes combinés du Groupe Novidy's 2017

Bilan consolidé – Groupe Novidy's (retraité IFRS) :

Actif au 31/12/2017 (en milliers d'euros)	Comptes Combinés Novidy's	IFC	BSPCE	Impôts différés	Rachat des Intérêts des Minoritaires	Comptes Consolidés Novidy's
<i>Notes</i>		2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.2.4	
Goodwill						117
Immobilisations incorporelles	117					181
Immobilisations corporelles	181					
Titres mis en équivalence						49
Actifs financiers non courants	49			15		15
Impôts différés						
Actif non courant	347			15		362
Stocks et en-cours						
Clients et autres débiteurs	24 141					24 141
Créances financières courantes						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 563		300		(8)	6 855
Actif courant	30 704		300		(8)	30 996
TOTAL DE L'ACTIF	31 051		300	15	(8)	31 358

Passif au 31/12/2017 (en milliers d'euros)	Comptes Combinés Novidy's	IFC	BSPCE	Impôts différés	Rachat des Intérêts des Minoritaires	Comptes Consolidés Novidy's
<i>Notes</i>		2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.2.4	
Capital social	347				29	376
Primes liées au capital	1		300		3 094	3 395
Actions propres						
Réserves consolidées	6 586	(46)		15	(2 385)	4 170
Capitaux propres du Groupe	6 934	(46)	300	15	738	7 941
Intérêts minoritaires	746				(746)	
Capitaux propres	7 680	(46)	300	15	(8)	7 941
Provisions non courantes		46				46
Avantages du personnel	19					19
Emprunts et passifs financiers						
Passifs d'impôts différés						
Autres passifs non courants						
Passif non courant	19	46				65

Provisions courantes	6				6
Concours bancaires courants	22				22
Autres emprunts et passifs financiers					
Fournisseurs et autres crédateurs	23 324				23 324
Passif courant	23 352				23 352
TOTAL DU PASSIF	31 051	300	15	(8)	31 358

Compte de Résultat consolidé - Groupe Novidy's (retraité IFRS) :

Compte de résultat au 31/12/2017 (en milliers d'euros)	Comptes Combinés Novidy's	IFC	Impôts différés	Reclass CVAE	Comptes Consolidés Novidy's
Notes		2.2.1	2.2.3	2.2.5	
Chiffre d'affaires	32 639				32 639
Autres produits de l'activité	218				218
Produits des activités ordinaires	32 857				32 857
Achats et charges externes	(19 544)				(19 544)
Impôts, taxes et versements assimilés	(321)			122	(199)
Charges de personnel	(9 697)	(27)			(9 724)
Autres charges d'exploitation	(1)				(1)
Amortissements	(71)				(71)
Provisions	(59)				(59)
Marge opérationnelle	3 164	(27)		122	3 259
Autres produits opérationnels	30				30
Autres charges opérationnelles	(20)				(20)
Résultat opérationnel	3 174	(27)		122	3 269
Résultat financier	(20)				(20)
Résultat avant impôts des activités poursuivies	3 154	(27)		122	3 249
Impôts sur le résultat	(1 019)		9	(122)	(1 132)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					
Résultat généré par les activités poursuivies	2 135	(27)	9		2 117
Résultat net des activités non poursuivies					
Résultat net	2 135	(27)	9		2 117
<i>Dont intérêts minoritaires</i>					
<i>Dont part du Groupe</i>	2 135	(27)	9		2 117

Note 2.2.1 - IFC et Avantages du personnel :

Compte tenu de sa création récente et de la jeunesse de ses effectifs, les entités Novidy's ne valorisent pas d'engagement relatif aux indemnités de départ à la retraite dus au titre de la convention collective SYNTEC envers ses salariés dans ses comptes sociaux. Conformément à la norme IAS 19, l'engagement relatif aux équipes Novidy's et la charge normative annuelle 2017 ont été estimés et comptabilisés dans les comptes consolidés Novidy's au 31 décembre 2017 sur les bases des hypothèses actuarielles retenues par CS et en tenant compte du turnover propre à la population Novidy's.

Note 2.2.2 - BSPCE :

Pour les besoins des comptes Pro Forma, l'hypothèse d'une conversion anticipée de l'intégralité des BSPCE Novidy's par les porteurs a été anticipée au 31 décembre 2017 dans les comptes consolidés

de Novidy's. La contrepartie de trésorerie équivalente estimée à 300 K€ a été enregistrée en Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2017.

Note 2.2.3 - Impôts différés :

La revue de la situation fiscale latente 2017 des entités Novidy's n'a pas conduit à considérer comme significative la comptabilisation d'impôt différé sur les différences temporaires. Seul a été comptabilisé un impôt différé actif sur les engagements de départ à la retraite (IFC) (par simplification au taux de 33,33 %).

Note 2.2.4 - Rachat des intérêts des minoritaires :

Pour les besoins des comptes Pro Forma, il a été retenu l'hypothèse d'une absence de minoritaires à la date de réalisation de l'opération. La conséquence du rachat des intérêts minoritaires avant l'acquisition par CS par voie d'apport en nature le 2 mai 2018 se traduit selon les normes IFRS par une réduction des capitaux propres puisqu'elle est considérée comme une transaction entre deux catégories d'actionnaires de même entité (majoritaires et minoritaires).

Note 2.2.5 - Reclassement de la CVAE :

Conformément aux règles de présentation IFRS du Groupe CS, les Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des quatre entités Novidy's incluses dans le poste « Impôts et taxes » pour 122 K€ a été reclassée dans le poste « Impôt sur le résultat ».

Note 3 - Description des ajustements Pro Forma liés à l'opération et à son financement

Ajustements Pro Forma Bilan :

Actif au 31/12/2017 (en milliers d'euros)	Apports titres Novidy's	Acquisition en numéraire Financement des titres Novidy's	Entrée Novidy's périmètre	Frais acquisition et coût du financement	Total retraitements
		Note 3.1		Note 3.2	
Notes	Note 3.1.1	Note 3.1.2	Note 3.1.3		
Goodwill			36 612		36 612
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Titres	14 549	30 004	(44 553)		
Actifs financiers non courants					
Impôts différés					
Actif non courant	14 549	30 004	(7 941)		36 612
Stocks et en-cours					
Clients et autres débiteurs					
Créances financières courantes					
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(97)		(1 659)	(1 756)
Actif courant		(97)		(1 659)	(1 756)
TOTAL DE L'ACTIF	14 549	29 907	(7 941)	(1 659)	34 856

Passif au 31/12/2017 (en milliers d'euros)	Apports titres Novidy's	Acquisition en numéraire Financement des titres Novidy's	Entrée Novidy's périmètre	Frais acquisition et coût du financement	Total retraitements
		<i>Note 3.1</i>		<i>Note 3.2</i>	
Capital social	1 940		(376)		1 564
Primes liées au capital	12 609		(3 395)	(323)	8 891
Actions propres					
Réserves consolidées			(4 170)	(1 336)	(5 506)
Capitaux propres du Groupe	14 549		(7 941)	(1 659)	4 949
Intérêts minoritaires					
Capitaux propres	14 549		(7 941)	(1 659)	4 949
Provisions non courantes					
Avantages du personnel		29 907			29 907
Emprunts et passifs financiers					
Passifs d'impôts différés					
Autres passifs non courants					
Passif non courant		29 907			29 907
Provisions courantes					
Concours bancaires courants					
Autres emprunts et passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs					
Passifs relatifs aux activités non poursuivies					
Passif courant					
TOTAL DU PASSIF	14 549	29 907	(7 941)	(1 659)	34 856

Ajustements Pro Forma compte de résultat :

Au 31/12/2017 (en milliers d'euros)	Frais acquisition et coût du financement	Total retraitement
Notes	Note 3.4	
Chiffre d'affaires		
Autres produits de l'activité		
Produits des activités ordinaires		

Achats et charges externes		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Charges de personnel		
Autres charges d'exploitation		
Amortissements		
Provisions		
Marge opérationnelle		
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles	(202)	(202)
Résultat opérationnel	(202)	(202)
Résultat financier	(1 134)	(1 134)
Résultat avant impôts des activités poursuivies	(1 336)	(1 336)
Impôts sur le résultat		
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat généré par les activités poursuivies	(1 336)	(1 336)
Résultat net des activités non poursuivies		
Résultat net	(1 336)	(1 336)

Note 3.1 Comptabilisation de l'acquisition

L'opération porte sur la prise de contrôle de 100% des titres des quatre entités Novidy's à la date de réalisation. Conformément à IFRS 3, le prix d'acquisition des entités Novidy's inclut les éléments suivants à la date de réalisation de l'opération le 26 juin 2018:

En K€		Prix d'acquisition	QP des titres
Note 3.1.2	Acquisition en numéraire	30 004	70,76%
	Juste valeur des actions émises en rémunération de l'apport en nature		
Note 3.1.1		14 549	29,24%
	Prix de l'acquisition Novidy's	44 553	100%

Note 3.1.1 Acquisition de 29,24 % par apport en nature de titres CS :

Le nombre d'instruments de capitaux propres CS Communication & Systèmes à émettre en rémunération de l'apport a été fixé à 1 939 931 Actions Ordinaires de CS Communication & Systèmes de 1 € de valeur nominale chacune. La parité d'échange retenue pour la transaction résultant des négociations entre les parties, soit une valeur unitaire de référence retenue à 6,39 euros.

Pour les besoins des comptes Pro Forma et conformément à l'IFRS 3, il est retenu pour l'entrée dans les comptes consolidés CS un prix d'acquisition basé sur la juste valeur du titre CS à la date de réalisation de l'opération soit 7,50 euros

En conséquence de l'émission des 1 939 931 Actions Ordinaires émises en rémunération de l'Apport, l'augmentation de capital de CS Communication & Systèmes sera d'un montant nominal de 1.940.K€. La différence entre le montant nominal de l'augmentation de capital et la valeur de l'Apport à la juste valeur du titre CS au 26 juin 2018, soit 14 549 K€, constituera une prime d'apport égale à 12 609 K€.

Note 3.1.2 - Acquisition de 70,76% en numéraire :

La composante numéraire de l'Acquisition Envisagée, d'un montant de 30.003.720,24 euros est financée par recours à des emprunts de la manière suivante :

- tirage sur la ligne disponible BEI à hauteur de 20 millions d'euros ;
- mise en place d'un financement obligataire d'acquisition complémentaire de 10 millions d'euros auprès de Zencap pour lequel un accord du comité d'engagement a d'ores et déjà été obtenu.

En K€	Total Dette
Nominal du financement à la date de réalisation de l'opération	30 000
Frais de levée de la dette	93
Charge d'intérêts annuelle pro forma	1 134
Comptabilisation d'une dette financière Pro forma au 31/12 2017	29 907

Note 3.1.3 - Affectation du prix d'acquisition et détermination du goodwill pro forma :

Les actifs acquis et les passifs assumés de Novidy's ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2017 de Novidy's (Note 2), date à laquelle l'acquisition est considérée comme réalisée pour les besoins des comptes Pro Forma.

Des modifications ultérieures sont toutefois probables pour refléter la juste valeur des actifs acquis et des passifs estimés à la date de réalisation effective de l'opération. Ces valeurs seront déterminées au plus tard dans un délai de 12 mois à compter de cette date. Par conséquent, l'allocation finale du prix d'acquisition pourra être différente de l'allocation pro forma incluse dans les présents comptes Pro Forma.

Pour les besoins de l'établissement des comptes Pro Forma, et compte tenu des éléments ci-avant, la différence entre le prix d'acquisition évalué à sa juste valeur à la date de réalisation du 26 juin de 44 553 K€ et l'actif net transféré estimé de manière pro forma à la date du 31 décembre 2017 à 7 941 K€, soit 36 612 K€ a été comptabilisé en goodwill.

Note 3.2 - Frais liés à la transaction et Coût du financement de l'opération

Les frais liés à l'ensemble de l'opération d'acquisition ont été évalués à 525 K€ (ceux-ci incluant les honoraires des commissaires aux apports, des commissaires aux comptes, des avocats, des frais de due diligence et des coûts de tenue d'assemblée générale et frais d'admission des nouveaux titres CS). La quote-part de ces frais relative à l'émission de titres en rémunération de l'apport en nature de 29.24 % titres Novidy's (évaluée à 323 K€) a été portée en déduction à des capitaux propres en prime d'émission. La quote-part de ces frais (soit 202 K€) directement liée à l'acquisition de 70,76% de titres Novidy's en numéraire est comptabilisée en résultat sur la ligne « Autres charges opérationnelles ». L'ensemble de ces frais est considéré comme décaissé en trésorerie au 31 décembre 2017 et donc retraité sur la ligne « Disponibilité » du Bilan Pro Forma.

Le coût de financement annuel de l'opération a été calculé et retraité sur le Compte de Résultat Pro Forma (cf. Note 3.1.2) comme si l'acquisition était intervenue le 1^{er} janvier 2017. La charge d'intérêts a été considérée comme décaissée en trésorerie au 31 décembre 2017 et donc retraitée sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du Bilan Pro Forma.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe CS aucune économie d'impôt liée aux ajustements n'a été constatée.

20.7.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma

CS Communication & Systèmes

Société anonyme au capital de 21 526 778 €

Siège social : 54-56, avenue Hoche,

RCS : PARIS 692 000 946

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma
relatives à l'exercice 2017

MAZARS
61, rue Henri Régault
92075 La Défense Cedex

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris – La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice 2017

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société CS Communication & Systèmes (« CS Communication & Systèmes ») relatives à l'exercice 2017 incluses dans la partie 20.7 « informations financières proforma » de l'actualisation du document de référence 2017.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'apport des titres de la société Novidy's à CS Communication & Systèmes aurait pu avoir sur le bilan consolidé au 31 décembre 2017 et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de CS Communication & Systèmes, si l'opération avait pris effet au 31 décembre 2017 pour le bilan et au 1^{er} janvier 2017 pour le compte de résultat. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004, et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'Annexe II, point 7, du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société CS Communication & Systèmes pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de CS Communication & Systèmes.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt de l'actualisation du document de référence auprès de l'AMF et,
 - le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la société CS Communication & Systèmes en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF, serait notifié
- et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2018

Les commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Anne Laure ROUSSELOU

Thierry QUERON

CHAPITRE 21 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations concernant la Société décrites au chapitre 21 du Document de référence restent, sous réserve de la mise à jour faite ci-dessous, exactes.

A la suite de (i) l'acquisition du Groupe Novidy's par le Groupe CS et (ii) l'Assemblée générale mixte de la société en date du 26 juin 2018, les Sections 21.1.1 « Montant du capital souscrit », 21.1.3 « Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom ou par ses filiales » du Chapitre 21 « Informations complémentaires » du Document de référence sont modifiées comme ci-après.

De plus, les Sections 21.1.4 « Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription » et 21.1.7 « Historique du capital social » sont complétées, comme ci-après.

Enfin, suite à l'Assemblée générale mixte de la société en date du 26 juin 2018, l'article 12 des statuts de la société a été modifié, dans les termes reproduits à la Section 21.2.2 « Dispositions concernant les organes d'administration et de direction », ci-après.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 *Montant du capital souscrit*

Nombre d'actions émises

Le capital de CS est fixé à la somme de 21.526.778 €.

Il est divisé en 21.526.778 actions de 1 € chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Capital autorisé non émis

Nature	Date de l'Assemblée Générale	Durée	Montant autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2017	Autorisation résiduelle au 29.06.2018
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 juin 2018	26 mois	4 millions d'euros	Néant	4 millions d'euros
Augmentation, en cas de demande excédentaires, du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 juin 2018	26 mois	15% de l'émission initiale	Néant	15% de l'émission initiale

Emission d'actions et/ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital	26 juin 2018	26 mois	10% du capital social au jour de l'émission par le Conseil d'Administration	Néant	10% du capital social au jour de l'émission par le Conseil d'Administration
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	26 juin 2018	38 mois	2,5 % du capital au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration	Néant	2,5 % du capital au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration
Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	26 juin 2018	26 mois	2,5 % du capital au jour de la décision de mise en œuvre par le Conseil d'Administration	Néant	2,5 % du capital au jour de la décision de mise en œuvre par le Conseil d'Administration

21.1.3 Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom ou par ses filiales

CS a mis en place les programmes de rachat d'actions suivants au cours des trois derniers exercices :

- Programme de rachat, décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016. Ce Programme de rachat d'actions a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L451-3 du Code Monétaire et Financier et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, d'un Descriptif du Programme de rachat d'actions, publié sur le site de l'AMF et le site de la société ;
- Programme de rachat, décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2017. Ce Programme de rachat d'actions a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L451-3 du Code Monétaire et Financier et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, d'un Descriptif du Programme de rachat d'actions ainsi qu'un rectificatif de ce Descriptif, publiés sur le site de l'AMF et le site de la société ;
- Programme de rachat, décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2018. Ce Programme de rachat d'actions a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L451-3 du Code Monétaire et Financier et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, d'un Descriptif du Programme de rachat d'actions, publié sur le site de l'AMF et le site de la société.

CS détient au 26 juin 2018 :

- 21.166 actions, affectées au contrat de liquidité mis en place avec la société ODDO CORPORATE FINANCE ;
- 19.602 actions en propre auprès de la SOCIETE GENERALE.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Obligations convertibles

Depuis le 1^{er} janvier 2018, quatre (4) obligations convertibles ont été converties, lesquelles ont donné droit à 400 actions nouvelles CS.

Dilution potentielle du capital

Le tableau ci-après résume les caractéristiques des principaux instruments financiers donnant accès à terme au capital au 29 juin 2018 :

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission/ attribution	Prix de conversion par action	Nombre d'instruments restant en circulation	Date d'échéance	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments (1)
---	------------------------------	-------------------------------	---	-----------------	---	--

Obligations convertibles	25 juillet 2014	3,6 €	10 915	25 juillet 2019	1 091 500	0,87%
---------------------------------	-----------------	-------	--------	-----------------	-----------	-------

(1) La dilution potentielle est calculée sur les bases suivantes selon la norme IAS 33 : dilution pour un actionnaire détenant 1% du capital social

21.1.7 Historique du capital social

A la date de la présente Actualisation, Duna & Cie a nanti au profit d'un établissement de crédit l'intégralité de sa participation dans le capital de la Société :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
Duna & Cie	Etablissement de crédit	Remboursement intégral du prêt qui lui a été consenti	7.293.379	33,88%
Total			7.293.379	33,88%

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 *Dispositions concernant les organes d'administration et de direction*

Administrateurs (Article 12 des statuts)

- 1) Les administrateurs sont nommés pour trois ans, sauf l'effet du renouvellement et des limitations ci-après.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra excéder le tiers, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur, des administrateurs en fonction.

En cas de dépassement de cette proportion du tiers, il appartient au Conseil d'Administration de désigner les membres réputés démissionnaires.

En cas de vacances par décès ou par démission ou éventuellement par toute autre cause admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

- 2) Chaque administrateur doit être propriétaire de dix actions de la société au moins dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.
- 3) Les administrateurs reçoivent des jetons de présence, dont l'importance est déterminée par l'assemblée générale et que le Conseil répartit librement entre ses membres.
- 4) Le conseil d'administration comprend en outre, en vertu de l'article L. 225-27-1 du code de commerce, un administrateur représentant les salariés du groupe. Au cas où le nombre des administrateurs nommés par l'assemblée générale de la société dépasse douze, un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné conformément aux dispositions ci-dessous, dans un délai de six mois après la cooptation par le conseil ou la nomination par l'assemblée générale du nouvel administrateur.

Le nombre de membres du conseil à prendre en compte pour déterminer le nombre d'administrateurs représentant les salariés est apprécié à la date de désignation des représentants des salariés au conseil. Ni les administrateurs élus par les salariés en vertu de l'article L. 225-27 du code de commerce, ni les administrateurs salariés actionnaires nommés en vertu de l'article L. 225-23 du code de commerce ne sont pris en compte à ce titre.

Les administrateurs représentant les salariés doivent être titulaires d'un contrat de travail, d'au moins deux ans d'ancienneté au moment de leur nomination, conclu avec la société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français.

La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de trois ans.

La réduction à douze ou moins de douze du nombre des administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle est sans effet sur la durée du mandat de l'ensemble des représentants des salariés au conseil, qui prend fin à l'arrivée de son terme normal.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L. 225-34 du code de commerce.

Par exception à la règle prévue à l'article 12 paragraphe 2 des présents statuts pour les administrateurs nommés par l'assemblée générale, les administrateurs représentant les salariés au conseil ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.

Les administrateurs représentant les salariés sont désignés par le comité central d'entreprise de CS Systèmes d'Information.

Les dispositions du présent paragraphe 4 cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, la société ne remplira plus les conditions préalables à la nomination d'administrateurs représentant les salariés, étant précisé que le mandat de tout administrateur représentant les salariés nommé en application du présent paragraphe 4 prendra fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le conseil constate la sortie du champ de l'obligation.